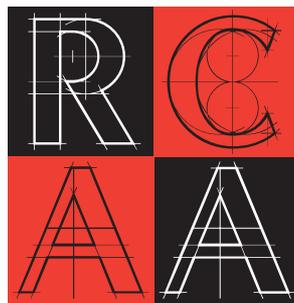


Québec 

**Étude des impacts relatifs à l'application de
mesures d'accessibilité pour les personnes
handicapées des immeubles
construits avant 1976**



Régis Côté et associés, architectes

Préparé par

Régis Côté et associés, architectes
682, rue William, Montréal, Québec, H3C 1N9
Tél : (514) 871-8595 Fax : (514) 871-2279
Courrier électronique : info@rcaa.ca

No de projet RCAA : 1085

Rapport final
18 octobre 2006

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Contexte	4
1. Cadre d'évaluation, Étude Piranha Tendances inc.	5
a. Caractéristiques de l'étude	
b. Corpus d'analyse	
c. Composition de l'échantillon	
2. Déroulement du projet et méthodologie	21
3. Grandes tendances générales de l'état de l'accessibilité et impacts rencontrés	23
4. Indicateur de performance du niveau d'accessibilité	28
a. Description du tableau de pondération	
b. Estimation des travaux et des coûts types par éléments	
c. Tableaux de pondération et estimation des coûts selon les usages	
5. Recommandations sur l'application de la loi sur l'accessibilité (section 3.8 du Code de construction du Québec - CcQ_95) aux immeubles construits avant 1976	55
a. État général de l'accessibilité selon les usages	
b. Initiatives sur l'accessibilité	
c. Limites du Code de construction du Québec (CcQ_95)	
d. Recommandations	
Bibliographie	65
Annexe 1- Liste des arrondissements et des villes reconstituées de Montréal, Québec et Shawinigan	
Annexe 2- Vérification hypothèse, liste sans date	
Annexe 3- Fiches d'accessibilité	
Annexe 4- Explication de la population de bâtiments municipaux construits avant 1976 au Québec	
Annexe 5- Liste des bâtiments échantillonnés	

Sommaire exécutif

Par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), modifiée le 17 décembre 2004, l'Assemblée nationale du Québec a confié au ministre du Travail la responsabilité de produire au gouvernement un rapport sur la conception sans obstacles des bâtiments construits avant l'adoption d'un premier Code du bâtiment en septembre 1976.

Le présent rapport résume les résultats des inspections visuelles d'un échantillon de bâtiments construits avant 1976 et donne un aperçu de l'état global de ces bâtiments quant à la possibilité d'intégration de la conception sans obstacles (section 3.8 du Code de construction du Québec – CcQ_95¹).

Les relevés effectués pour les fins de l'étude ont été faits à partir d'un échantillon représentatif de la population de bâtiment estimée et suivant une méthodologie d'inspection. Des tableaux pondèrent la possibilité d'intégration de la conception sans obstacles des bâtiments en leur attribuant, par usage, un degré d'accessibilité, un coût moyen par bâtiment et un coût approximatif pour la province. Le degré d'accessibilité établi correspond à l'état moyen de la conception sans obstacles des bâtiments et non pas au nombre de bâtiments ayant des conceptions sans obstacles.

Pour 17% des bâtiments construits au Québec avant 1976, secteurs et usages confondus, les normes de conception sans obstacles étaient majoritairement ou généralement appliquées; contre 83% où elles étaient majoritairement peu ou non appliquées. À l'échelle de la province, les coûts estimés d'application de ces normes se chiffrent entre 2 029 M\$ à 3 705 M\$. Comparativement au secteur privé, le secteur public comprend moins de bâtiments avec une conception sans obstacles généralement non appliquée (29%, contre 41% pour le privé). L'application des normes implique des investissements beaucoup moins importants au public: soit d'environ 157 M\$ \$ à 307 M\$ contre 1 872 M\$ à 3 398 M\$ pour le privé. Les populations importantes de bâtiments de ce dernier secteur expliquent aussi les écarts de coûts impliqués. Par usage, les écoles, les centres de formation et les bâtiments de catégorie d'usage « C » récoltent les plus faibles degrés d'accessibilité avec respectivement 13%, 26% et 25%. À l'opposé, les centres hospitaliers et les CHSLD obtiennent un haut degré d'accessibilité, soit respectivement 81% et 76%.

Les recommandations en terme d'applicabilité des normes de conception sans obstacles s'appuient sur les limites du CcQ_95 et les initiatives déjà engagées au Québec et ailleurs. Une première approche vise à avantager certains types de bâtiments à l'intérieur des usages. Une seconde suggère de délimiter l'application des normes dans un rayon déterminé. Finalement, une dernière approche propose une intégration de la conception sans obstacles en phases, soit par groupes d'éléments d'accessibilité selon leur importance dans le parcours sans obstacles.

En conclusion, les trois pistes suggérées nécessiteraient une coordination avec tous les organismes et les ministères impliqués afin de mieux cerner les réels besoins au niveau de la conception sans obstacles.

¹ L'abréviation CcQ_95 sera subséquentement utilisée afin de désigner le *Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié)* publié par le CNRC et la Régie du bâtiment du Québec.

Contexte

Par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), modifiée le 17 décembre 2004, l'Assemblée nationale du Québec a confié au ministre du Travail la responsabilité de produire au gouvernement un rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments construits avant l'adoption d'un premier Code du bâtiment en septembre 1976.

Ce rapport, produit en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec et les autres ministères et organismes publics concernés, doit porter, entre autres, sur le problème de la non-accessibilité de ces immeubles aux personnes handicapées.

Le ministre a confié à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le mandat de produire ce rapport, qui portera sur les normes d'accessibilité qui pourraient être appliquées. Un contrat a été confié à la firme Régis Côté et Associés, architectes, (RCAA) pour établir, à partir d'un échantillon représentatif de bâtiments, l'état de l'accessibilité qui prévaut actuellement dans les immeubles datant d'avant 1976. L'entreprise *Piranha Tendances inc.* a reçu de la firme Régis Côté et Associés architecte le mandat de déterminer et de proposer un moyen de constituer des échantillons en vue de la collecte d'information.

La firme RCAA a effectué la visite des immeubles, d'une part pour constater la présence ou non de mesures d'accessibilité, et d'autre part, pour mesurer les possibilités d'application de ces mesures dans les immeubles visés. Le présent rapport résume les résultats des inspections visuelles des bâtiments visés et donne une vision globale de la situation de l'accessibilité au Québec.

1. Cadre d'évaluation, étude *Piranha Tendances inc.*

L'entreprise *Piranha Tendances inc.* a reçu de la firme *Régis Côté et associés, architectes* le mandat de déterminer et de proposer un moyen de constituer des échantillons pour l'analyse de l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments québécois de trois régions¹ précises et construits avant 1976, année où un premier code du bâtiment a été adopté en référence réglementaire par le gouvernement provincial.

Régis Côté et associés, architectes (RCAA)

Fondée en 1976, la firme *Régis Côté et associés, architectes* se spécialise dans le domaine de l'architecture fonctionnelle, efficace et esthétique. Elle regroupe aujourd'hui une équipe créative et multidisciplinaire cumulant l'expertise et le savoir-faire de près d'une centaine d'architectes, de techniciens, de dessinateurs, de designers d'intérieur, de planificateurs urbains et de personnel de soutien. Active au Québec ainsi qu'en Espagne (Barcelone) et au Sénégal (Dakar), la firme offre des services de qualité dans les domaines particuliers suivants :



ARCHITECTURE
DESIGN INTÉRIEUR
PLANIFICATION ET ÉTUDES URBAINES
GESTION DE PROJETS

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

La *Régie du bâtiment du Québec* a retenu les services de la firme *Régis Côté et associés, architectes* pour l'étude des impacts relatifs à l'application de mesures d'accessibilité pour les personnes handicapées des bâtiments construits avant 1976. Elle a été instituée en février 1992 pour surveiller l'administration de la Loi sur le bâtiment. La Loi a pour objet d'assurer la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public ou encore qui utilisent une installation non rattachée à un bâtiment.



Selon la Loi sur le bâtiment, la mission de la *Régie du bâtiment du Québec* consiste à assurer « la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public ou qui utilisent une installation non rattachée à un bâtiment ». C'est le ministre du Travail qui est responsable de l'application des lois administrées par la Régie devant l'Assemblée nationale.

Piranha Tendances, conseil stratégique et communication

La mission de *Piranha Tendances inc.* est de fournir à ses clients des services-conseils intégrés de compétence en communication, en recherche socio-économique, en relations gouvernementales ainsi qu'en positionnement stratégique. Tournée vers l'avenir, l'entreprise a pour mandat de créer et d'innover dans le but de venir en aide aux défis qui guettent les



décideurs publics et gestionnaires d'entreprise par le biais de ses études, de ses analyses et de ses conseils stratégiques. Leur but consiste à proposer des idées et des stratégies en s'assurant que chaque étape, de l'analyse à l'implantation, soit synonyme de rigueur et de professionnalisme.

Bref, l'entreprise couvre quatre champs majeurs de spécialisation :

ÉTUDES DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE
RELATIONS GOUVERNEMENTALES
RECHERCHE EN MARKETING
STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES.

L'entreprise *Piranha Tendances inc.* a reçu de la firme *Régis Côté et associés, architectes* le mandat de déterminer et de proposer un moyen de constituer des échantillons en vue de la collecte de l'information en tenant compte de critères particuliers.

Les données de base (les bâtiments) étaient fournies à l'entreprise *Piranha Tendances inc.* par les ministères impliqués (dont les Affaires municipales et Régions, Santé et Services sociaux, Éducation, l'Office d'habitation du Québec). Elles permettront, après évaluation par la dite firme, de fournir un inventaire des sources d'information utiles sur les bâtiments pour la constitution d'échantillons. Certains critères essentiels ont été retenus pour l'échantillonnage:

1. L'année de construction (pré-1976)
2. La région
3. Les bâtiments publics et les bâtiments privés

1. À partir de 1976, année où un premier code du bâtiment a été adopté en référence réglementaire par le gouvernement provincial, le Québec a adopté des versions successives de codes du bâtiment, ce qui a permis de mettre en vigueur certaines exigences réglementaires minimales devant s'appliquer lors de la construction d'un bâtiment. L'une de ces exigences étant une accessibilité améliorée pour les personnes handicapées. Le présent mandat exige que l'échantillonnage inclue les bâtiments construits avant l'année 1976.

2. Pour le présent mandat, des modalités de répartition régionale de l'échantillon s'appliquent. Dès lors, les trois villes suivantes sont retenues :

- Montréal²
- Québec³
- Shawinigan⁴

La section ci-dessous présente le cadre méthodologique retenu, le corpus d'analyse ainsi que l'échantillon des bâtiments sélectionné.

² Avant 2002, la Ville de Montréal (1) fut l'une des 28 municipalités de l'île de Montréal. À la suite des fusions forcées, toutes les municipalités de l'île furent amalgamées dans la Ville de Montréal entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2006, 15 arrondissements montréalais se sont défusionnés de la Ville de Montréal (2) pour redevenir des municipalités. La Ville de Montréal (3) de 2006 inclut les arrondissements non défusionnés (voir Annexe 1 pour plus de détails).

³ Voir Annexe 1

⁴ Voir Annexe 1

1.a. Caractéristiques de l'étude

Propos liminaire sur l'échantillonnage

L'utilisation de la plupart des méthodes statistiques requiert une cueillette d'informations sur une population (en l'occurrence les bâtiments du Québec fournis par la Régie du bâtiment du Québec – RBQ), soit pour décrire cette population, soit pour prendre une décision concernant ses paramètres. La qualité des données recueillies va influencer fortement sur l'image de la population ou sur la décision à prendre. C'est pourquoi il est essentiel d'accorder une attention toute particulière à la collecte de ces données.

Distinction entre recensement et échantillonnage

Un recensement est une enquête effectuée auprès de l'ensemble des individus d'une population. À titre d'exemple, un recensement est réalisé tous les cinq ans auprès de la population canadienne. Par contre, lors d'une enquête par échantillonnage, seul un échantillon de la population est retenu afin d'obtenir, à un moment précis, une image de celle-ci. Cette image peut cependant être moins précise suivant l'exactitude des paramètres estimés.

Le principal avantage d'une enquête par échantillonnage se situe au niveau du coût. Un recensement effectué auprès de l'ensemble des Canadiens coûtera plus cher en ressources humaines et matérielles que, par exemple, la plus importante enquête par échantillonnage organisée mensuellement par Statistique Canada. Lors d'enquêtes touchant la consommation, il peut arriver que seulement quelques centaines de personnes soient interrogées.

De plus, dans une enquête par échantillonnage, la collecte et l'analyse des données se font plus rapidement que lors d'un recensement en raison de la taille réduite de l'échantillon. Par ailleurs, il ne faut pas croire qu'un recensement soit automatiquement plus précis qu'un échantillonnage. En effet, la taille réduite de l'échantillon est souvent compensée par une meilleure qualité des données recueillies (meilleurs enquêteurs, contrôle possible des données, lecture directe des données, etc.).

L'échantillonnage possède un autre avantage à son crédit : celui de déranger un nombre moins élevé de citoyens. Ces dernières années, les enquêtes par échantillonnage, tels les sondages d'opinion et les enquêtes de marché tout azimut, se sont multipliées, ce qui a contribué à une diminution du degré de tolérance voire d'hostilité des personnes à leur endroit.

Le plan d'échantillonnage

Avant d'effectuer une enquête par échantillonnage, une définition des éléments du plan d'échantillonnage s'avère nécessaire. Il s'agit tout d'abord de déterminer la population cible qui comprend tous les individus sur lesquels portes l'étude. Le terme individu est à prendre dans son sens large : il peut

s'agir de personnes, tout aussi bien de commerces, de véhicules ou encore comme dans le cas présent de bâtiments.

Une fois la population cible définie, on détermine la base du sondage. Idéalement, il s'agit d'une liste de tous les individus faisant partie de la population : liste d'entreprises, liste des bâtiments, etc. Les unités d'échantillonnage sont alors tirées au hasard de cette liste.

Le plan d'échantillonnage comprend aussi la détermination de la taille de l'échantillon en fonction du budget, de l'échéancier de réalisation ; le cas échéant, de l'enquête et de la précision que l'on veut obtenir sur l'estimation des paramètres de la population.

Vient, enfin, la sélection de la méthode d'échantillonnage. Elle sera choisie en tenant compte, entre autres, des objectifs de l'enquête, du budget alloué, de la forme de la base de sondage et de la connaissance des caractéristiques de la population cible.

La taille de l'échantillon

Le degré de précision nécessaire pour les estimations découlant de l'enquête aura des répercussions sur la taille de l'échantillon. Il n'est toutefois guère facile de déterminer la taille de l'échantillon. En règle générale, la taille réelle de l'échantillon d'une enquête représente un compromis entre le degré de précision à atteindre, le budget de l'enquête et toutes les autres contraintes opérationnelles, comme les fonds et le temps disponibles. Pour atteindre un certain degré de précision, il faudra que la taille de l'échantillon repose, entre autres, sur les deux facteurs suivants :

- La variabilité des caractéristiques à observer (nature des bâtiments en question, catégories d'unités, types de bâtiments, année de construction, région géographique, etc.) : si tous les bâtiments observés étaient de même nature, un échantillon d'un seul bâtiment serait alors suffisant pour estimer le profil en question. Dans le cas présent, un échantillon plus grand est exigé pour obtenir une estimation plus fiable qui tiendra compte des variables recensées.
- La taille de la population : dans une certaine mesure, plus la population est importante, plus un échantillon de plus grande taille est nécessaire. Cependant, une fois qu'un certain niveau a été atteint, une augmentation de la population n'a plus d'influence sur la taille de l'échantillon. La taille de l'échantillon exigée pour atteindre un certain degré de précision, par exemple, sera à peu près la même pour une population d'un million que pour une population deux fois plus importante.

La méthode d'échantillonnage

Il existe deux types de méthodes d'échantillonnage : l'échantillonnage probabiliste et l'échantillonnage non probabiliste. La différence entre les deux tient au fait que dans le cas de l'échantillonnage probabiliste chaque unité a une « chance » d'être sélectionnée et que cette chance peut être quantifiée. Pour l'échantillonnage non probabiliste, chaque unité incluse à l'intérieur d'une population n'a pas une chance égale d'être sélectionnée. Pour les fins de cette étude, l'échantillonnage probabiliste a été choisie pour augmenter la fiabilité des résultats de l'enquête de terrain qui suivra.

Ainsi, l'échantillonnage probabiliste entraîne la sélection d'un échantillon à partir d'une population, qui elle, repose sur le principe de la « randomisation » (la sélection au hasard ou aléatoire) ou de la chance. Il est plus complexe, demande plus de temps et se révèle habituellement plus coûteux que l'échantillonnage non probabiliste. Toutefois, comme les unités de la population sont sélectionnées au hasard et qu'il est possible de calculer la probabilité d'inclusion de chaque unité dans l'échantillon, on peut, grâce à l'échantillonnage probabiliste, produire des estimations fiables ainsi que des estimations vis-à-vis l'erreur d'échantillonnage, et ce, tout en obtenant des inférences au sujet de la population.

Il existe plusieurs méthodes différentes permettant de sélectionner un échantillon probabiliste. La méthode à retenir dépend d'un certain nombre de facteurs, comme la base de sondage disponible, la façon dont la population est distribuée, le coût du sondage des bâtiments retenus, ainsi que la méthode d'analyse de données employée par les utilisateurs. Lorsqu'un plan d'échantillonnage probabiliste est choisi, le but recherché consiste en premier lieu à réduire au maximum l'erreur d'échantillonnage⁵ des estimations pour les variables d'enquête les plus importantes, tout en réduisant le plus possible également le délai et le coût de réalisation de l'enquête.

Il existe plusieurs méthodes d'échantillonnage probabilistes, les plus courantes étant les suivantes :

- Échantillonnage aléatoire simple⁶;
- Échantillonnage systématique⁷ ;
- Échantillonnage avec probabilité proportionnelle à la taille⁸;
- Échantillonnage stratifié⁹;
- Échantillonnage en grappes¹⁰.

⁵ voir section Composition de l'échantillon ; Sélection de l'échantillon

⁶ Dans un ÉAS, chaque membre d'une population a une chance égale d'être inclus à l'intérieur de l'échantillon. Chaque combinaison de membres de la population a aussi une chance égale de composer l'échantillon.

⁷ Voir la section 1.a. Caractéristiques de l'étude ; Échantillonnage systématique

⁸ Si la base de sondage renferme de l'information sur la taille de chaque unité (comme le nombre d'employés de chacune des entreprises qui y sont inscrites) et si la taille de ces unités varie, on peut utiliser cette information dans le cadre de la sélection de l'échantillonnage afin d'en accroître l'efficacité. Cela s'appelle l'ÉPPT.

⁹ Voir la section 1.a. Caractéristiques de l'étude ; Échantillonnage stratifié

Le propos de l'entreprise Piranha Tendances inc n'est pas de décrire chacune de ces méthodes dans le présent document mais bien de convenir de celle qui répond le mieux au type d'enquête à réaliser. Compte tenu de la nature du mandat, de l'examen en profondeur du corpus d'analyse, des variables identifiées et de la taille variée des bâtiments publics et des bâtiments privés en présence, Piranha Tendances inc a donc décidé de retenir la méthode de l'échantillonnage stratifié. À l'intérieur de chacune des strates retenues, ils ont également procédé à une distribution systématique de manière à optimiser la valeur de l'échantillon.

Échantillonnage stratifié

Lorsqu'on utilise l'échantillonnage stratifié, on divise la population en groupes homogènes (appelés strates), qui sont mutuellement exclusifs, suivie d'une sélection à l'intérieur de chaque strate des échantillons indépendants (bâtiments publics et bâtiments privés). On peut utiliser n'importe laquelle des méthodes d'échantillonnage mentionnées dans le présent document pour sélectionner l'échantillon à l'intérieur de chaque strate. Pour fins d'illustration, *Piranha Tendances inc* a décidé de procéder par échantillonnage systématique dans chacune des deux strates retenues pour uniformiser la démarche (les avantages de cette méthode seront présentées plus loin). Lorsque l'échantillonnage systématique est utilisé pour sélectionner l'échantillon à l'intérieur d'une strate, le plan d'échantillonnage est alors appelé un *plan d'échantillonnage systématique stratifié*.

Pourquoi doit-on créer des strates ? Pour plusieurs raisons, la principale étant que leur création peut rendre la stratégie d'échantillonnage plus efficace. Nous avons mentionné précédemment qu'un échantillon plus grand était nécessaire pour obtenir une estimation plus exacte d'une caractéristique qui varie beaucoup d'une unité à l'autre, comme c'est le cas dans le présent corpus d'analyse.

L'échantillonnage stratifié aide ainsi à obtenir une taille d'échantillon suffisante vis-à-vis les sous-groupes de la population à l'étude. Étant donné que chaque strate devient par le fait-même une population indépendante en soi (lorsque nous stratifions la population « totale »), il est nécessaire de déterminer pour chacune des strates la taille de l'échantillon. Enfin, la stratification se révèle des plus utiles lorsque les variables de stratification sont :

- simples à utiliser ;
- faciles à observer ;
- étroitement reliées au thème de l'enquête.

¹⁰ La technique de l'échantillonnage en grappes entraîne la division de la population en groupes ou en grappes comme son nom l'indique. Suivant cette technique, on sélectionne au hasard un certain nombre de grappes pour représenter la population totale, puis on englobe dans l'échantillon toutes les unités incluses à l'intérieur des grappes sélectionnées. On n'inclut dans l'échantillon aucune unité de grappes non sélectionnées; ces unités sont représentées par celles tirées de grappes sélectionnées. La technique en question diffère de la technique d'échantillonnage stratifié, qui entraîne la sélection d'unités de chaque groupe.

Échantillonnage systématique

Parfois appelé échantillonnage par intervalles, l'*échantillonnage systématique* signifie qu'il existe un écart, ou un intervalle, entre chaque unité sélectionnée qui est incluse dans l'échantillon.

Les avantages de l'échantillonnage systématique tiennent au fait que la sélection de l'échantillon est obtenue de façon simple (un seul nombre aléatoire – ce nombre étant obtenu à l'aide d'une table de nombres aléatoires – et de ce nombre il faut ajouter successivement au premier nombre tiré, le « pas » du sondage) et que l'échantillon est distribué dans des proportions égales à l'intérieur de la population répertoriée.

Dans le cas présent, cette procédure, utilisée dans chacune des strates, demeure relativement simple tout en permettant de dresser un échantillon de type systématique. De plus, l'estimation des paramètres est directe (comme pour le sondage aléatoire simple).

La représentativité d'un échantillon constitué par ce type de sondage est identique à celle d'un échantillon constitué par sondage aléatoire simple si l'ordre de la liste est aléatoire. En revanche, elle est meilleure lorsque la liste est ordonnée suivant un critère lié aux variables étudiées, comme dans le cas présent. La méthode retenue sera donc celle du tirage systématique. C'est ici que ce type de sondage prend tout son intérêt.

1.b. Corpus d'analyse

Le corpus d'analyse de la présente étude se révèle assez vaste et comprend des bâtiments issus du secteur public (bâtiments publics) et des bâtiments issus du secteur privé (bâtiments privés) construits avant 1976. Il existe même une liste de bâtiments privés non datés (non recensés). Les listes obtenues renferment plusieurs types d'information dont l'entreprise Piranha Tendances inc devait tenir compte dans le choix de l'échantillon. Par exemple, les bâtiments publics touchent l'ensemble des sphères d'activités gouvernementales, à la fois les secteurs public, parapublic et péripublic. Les bâtiments privés (beaucoup plus nombreux) n'appartiennent pas à l'État québécois. Pour cette raison et compte tenu également de la différence importante de taille, l'équipe Piranha Tendances a envisagé de stratifier sa méthode d'échantillonnage. Selon les données fournies, la population totale étant de 48 532 bâtiments, la répartition obtenue est la suivante :

Bâtiments publics :	7 113
Bâtiments privés :	41 419
TOTAL :	<hr/> 48 532

De plus, puisqu'une segmentation sur une base régionale est suggérée, l'entreprise *Piranha Tendances* a recensé les bâtiments publics et les bâtiments privés issus des villes de Montréal et de Québec ainsi que de la ville de Shawinigan, dont voici la configuration :

Bâtiments publics		Bâtiments privés	
Montréal	2 986	Montréal	9 093
Québec	849	Québec	2 790
Shawinigan	63	Shawinigan	191
TOTAL	3 898	TOTAL	12 074

D'une part, comme le corpus d'analyse est fort différent, il a fallu tenir compte des listes mises à notre disposition et repérer les points de comparaison. D'autre part, les listes des bâtiments privés de la RBQ renferment une particularité de taille : la première liste compte 18 671 bâtiments construits avant 1976 alors qu'une seconde liste compte 22 748 entrées non datées. Comme l'étude porte sur des bâtiments d'avant 1976, *Piranha Tendances* a formulé l'hypothèse que la liste non datée comptait majoritairement des bâtiments appartenant au corpus d'analyse et en a tenu compte dans l'échantillon¹¹. *Piranha Tendances* est d'avis qu'il aurait été plus facile de renforcer le caractère objectif de la démarche en obtenant cette donnée. Comme elle n'est pas recensée, *Piranha Tendances* considère qu'il s'agit davantage de bâtiments moins récents, donc qu'ils font partie intégrante de la présente étude. Ce biais méthodologique étant signalé, il sera considéré comme tel tout au long de la présente étude.

¹¹ Voir annexe 2

1.c. Composition de l'échantillon

Sélection de l'échantillon

En terme d'enquêtes, il existe dans l'esprit des non-initiés aux enquêtes un préjugé défavorable à l'effet qu'une recherche portant sur l'ensemble de la population observée est plus valide qu'une recherche faite à partir d'un échantillon. Dans une enquête portant sur un échantillon, le chercheur doit faire face à deux types d'erreurs qui réduisent la validité des données mesurées :

- Erreurs d'échantillonnage : ce sont les erreurs attribuables aux fluctuations dans l'estimation des paramètres occasionnés par la différence entre les valeurs ou statistiques d'un échantillon et les paramètres de la population.
- Biais : ce sont les erreurs qui ne découlent pas de la différence entre la population et l'échantillon mais plutôt de toutes autres imperfections dans la recherche. Des imperfections de cet ordre peuvent provenir de la cueillette des données, des défauts des instruments de mesure, d'erreur dans la compilation ou le codage des résultats, etc.

Compte tenu de ce qui précède, *Piranha Tendances* a tiré un échantillon systématique stratifié à partir des strates identifiées et des documents disponibles renfermant l'ensemble de la population des bâtiments privés et publics.

Puisqu'il s'agit de procéder à une inspection visuelle des bâtiments recensés, que l'échéancier demeure relativement court pour effectuer une recherche exhaustive et que le budget est également limité, un tel échantillon, (bien qu'il ne soit pas optimal comme le souligne toutes les études de statistiques où l'étalon de mesure par excellence semble être 1 000 pour 3,5 % de marge d'erreur¹²) semble répondre aux exigences du mandat. En effet, *Piranha Tendances* croit qu'il s'agit d'un compromis entre la marge d'erreur et la taille de l'échantillon. Ainsi, la taille de l'échantillon calculé sera de 342 avec une marge d'erreur (ME) de 5,3 % et un niveau de confiance à 95%¹³.

Par ailleurs, les proportions ont été respectées dans les deux strates identifiées pour favoriser un échantillon représentatif du corpus d'analyse. Les différentes variables (année de construction, répartition géographique, description du bâtiment, code de qualification, nombre d'étage et superficie des bâtiments) sont également représentées dans la population recensée.

¹² Marge d'erreur : c'est une estimation de l'étendue que les résultats d'un sondage peuvent avoir si l'on recommence l'enquête. Plus la **marge d'erreur** est importante, moins on peut avoir confiance que les résultats du sondage sont proches des vrais résultats, et ainsi, de la réalité. La **marge d'erreur** peut être calculée directement à partir de la taille de l'échantillon (par exemple, le nombre de personnes sondées) et est habituellement reportée par l'un des trois différents niveaux de l'**intervalle de confiance**. Le niveau de 99% est le plus prudent, le niveau de 95% est le plus répandu, et le niveau de 90% est rarement utilisé. Pour un **niveau de confiance** de 99%, on est sûr à 99% que la vraie valeur se trouve dans la **marge d'erreur** de la valeur issue du sondage.

¹³ Niveau de confiance : voir la note sur marge d'erreur.

Somme toute, au-delà d'un certain seuil, la précision d'un estimé augmente peu alors que les erreurs d'échantillonnage demeurent à un niveau similaire si la taille de l'échantillon est augmentée. En résumé, l'inspection visuelle des bâtiments portera donc sur les paramètres suivants :

Échantillon systématique stratifié de :	342
Marge d'erreur :	5,3%
Niveau de confiance :	95%

Composition de l'échantillonnage

Il importe de souligner au départ que l'étude d'impact commandée par la Régie du bâtiment du Québec au sujet de l'accessibilité des bâtiments datant d'avant 1976, ne s'appuie sur aucune analyse de besoins en ce qui a trait aux usages de bâtiments susceptibles d'avoir plus d'impact que d'autres sur l'accessibilité ou encore permettre de distinguer dans le traitement à accorder entre différents bâtiments, qu'ils soient de propriété publique ou privée.

L'orientation a donc été de traiter, de façon globale, les bâtiments visés dans cette étude pour produire une représentation réelle et juste de la situation à partir des sources d'information auxquelles il fut possible d'avoir accès. Par exemple, pour traiter de façon micro les différents sous-groupes de bâtiments à l'intérieur de la catégorie d'usages A des bâtiments privés, il faudrait tirer un nombre beaucoup plus importants de bâtiments par sous-groupes et il serait alors impossible de terminer l'étude dans les délais requis et d'avoir une représentation globale de l'accessibilité de ces bâtiments avec un niveau de confiance et une marge d'erreur conforme aux standards des méthodes d'échantillonnage. Il en serait ainsi pour chaque usage.

Dans la dernière section de ce rapport, nous serons cependant à même de tirer des conclusions sur les catégories d'usages en général (catégorie A,B,C,D,E¹⁴) pour les bâtiments de propriété privée et publique datant d'avant 1976, et ce, afin d'évaluer l'impact de l'application de la section 3.8 du Code de Construction du Québec (CcQ_95). Les exigences en accessibilité permettront d'apporter des précisions pour certains usages plus spécifiques aux immeubles (ex : Catégorie A : théâtre d'été) à l'intérieur des catégories

¹⁴ A : Établissements de réunion (aréna, bibliothèque, gymnase, musée); B : Établissement de soins ou de détention (centres d'hébergement, maison de convalescence, hôpitaux); C : Habitation (appartements, hôtels, motels, couvents); D : Établissements d'affaire (banque, salon de coiffure, clinique médicale); E : Établissements commerciaux (boutiques, magasins, marchés)

d'usage général. Ceci permettra de distinguer quels usages sont plus susceptibles de poser problème et ceux où l'accessibilité serait plus facilement réalisable. Encore ici, il est important de souligner que ces immeubles datent d'avant 1976.

Rencontre de suivi

Suite à la rencontre du comité de suivi le 9 mai dernier, le bien livrable #1 a été modifié. Une section explique dorénavant les sources d'information qui ont été accessibles et leur validité pour construire l'échantillon. Ceci permet d'asseoir les bases de l'étude dans le cadre du mandat qui consiste à produire une image de l'état d'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 et qui ne sont pas assujettis au Code du bâtiment.

L'échantillon a été ajusté selon les recommandations suggérées pour la partie des bâtiments publics. En effet, les bâtiments publics, par leur nature, ont l'obligation d'être sans obstacles, et suite aux préoccupations formulées, il fut conclu qu'augmenter le nombre de bâtiments dans ce segment préciserait davantage les impacts relatifs à l'accessibilité, sans toutefois modifier les niveaux de confiance et les marges d'erreurs de l'échantillon global. Vous trouverez ci-après, des explications sur les ajustements apportés.

Afin de valider la composition de l'échantillon et de vérifier sa représentativité, la population fut regroupée par type d'usage général (A, B, C, D, E¹⁵) pour les bâtiments privés.

Bâtiments publics

L'Équipe Piranha Tendances a ainsi créé des grappes à l'intérieur du segment « bâtiments publics » de l'échantillon afin de s'assurer que la représentation de chaque réseau soit représenté séparément. Les regroupements sont : ministère de l'éducation, ministère de la Santé/CHQ et ministère des affaires municipales et des régions/SHQ/SIQ.

Pour l'ensemble des trois villes visées dans l'étude, Montréal, Québec et Shawinigan, il y a une population de 3898 bâtiments datant d'avant 1976. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante :

- | | | |
|--------------|-----------------------------|-----------------------|
| • MELS : | 2430 bâtiments représentant | 62 % de l'échantillon |
| • MSSS/CHQ : | 615 bâtiments représentant | 16 % de l'échantillon |
| • SHQ : | 52 bâtiments représentant | 1 % de l'échantillon |
| • SIQ : | 84 bâtiments représentant | 2 % de l'échantillon |
| • MAMR : | 717 bâtiments représentant | 18 % de l'échantillon |

¹⁵ voir note 13

Par la suite, nous avons tiré un échantillon de 73 bâtiments et nous sommes à même de constater que la répartition de ces bâtiments se fait ainsi :

- MELS : 39 bâtiments représentant 53 % de l'échantillon
- MSSS/CHQ : 13 bâtiments représentant 18 % de l'échantillon
- SHQ : 4 bâtiments représentant 5 % de l'échantillon
- SIQ : 4 bâtiments représentant 5 % de l'échantillon
- MAMR : 13 bâtiments représentant 18 % de l'échantillon

Les proportions de chaque strate sont assez bien représentées dans l'échantillon avec des pourcentages très similaires à ceux retrouvés dans la population des trois villes à l'étude.

Bâtiments privés

Du côté des bâtiments privés, la province de Québec compte une population approximative de 41 419 bâtiments. La répartition, par catégorie d'usage, de ces bâtiments est celle-ci :

- Catégorie A : 45 %
- Catégorie C : 40 %
- Catégorie D : 5 %
- Catégorie E : 8 %

Pour les trois villes à l'étude, Montréal, Québec et Shawinigan, la population se chiffre à 12 074 bâtiments privés, et ceux-ci ont une répartition, par usage, légèrement différente de la précédente, soit :

- Catégorie A : 22 %
- Catégorie C : 62 %
- Catégorie D : 9 %
- Catégorie E : 6 %

Finalement, l'entreprise Piranha Tendances a, dans un premier temps, tiré un échantillon de 269 bâtiments répartis de la façon suivante :

- Catégorie A : 61 bâtiments ce qui représente 23% de l'échantillon
 - 1 théâtre d'été
 - 1 salle de projection
 - 6 restaurants/bars avec spectacles
 - 8 salles polyvalentes
 - 6 divertissements et sports intérieurs
 - 7 garderies de jour
 - 2 lieux cultes
 - 2 expositions et conservation (musée, bibliothèque)
 - 15 restaurants/bars
 - 1 aréna
 - 1 parc d'amusement
 - 1 piscine extérieure avec aménagement pour spectateur
 - 10 piscines extérieures

- Catégorie C : 166 bâtiments ce qui représente 62% de l'échantillon
 - 6 Hôtel-Motel-Auberge
 - 5 maisons de chambre
 - 140 logements
 - 12 condominiums résidentiels
 - 3 monastères – couvents

- Catégorie D : 25 bâtiments ce qui représente 9% de l'échantillon
 - 25 Établissements d'affaires

- Catégorie E : 15 bâtiments ce qui représente 5% de l'échantillon
 - 13 magasins de vente au détail
 - 2 centres commerciaux

Une fois de plus, les proportions obtenues dans notre échantillon sont très similaires à celles que l'on retrouve dans la population des trois villes à l'étude. Les 4 catégories d'usage (A, C,D,E) sont très bien représentées et reflètent la réalité des villes de Montréal, Québec et Shawinigan.

Ajustement de l'échantillon

En réponse aux commentaires reçus lors de la rencontre avec le comité de suivi sur l'accessibilité, et malgré le fait que mathématiquement, l'échantillonnage reflète très bien la réalité de la population étudiée, l'entreprise *Piranha Tendances* propose un ajustement de l'échantillon afin de mieux répondre aux préoccupations envers l'accessibilité des bâtiments du segment « bâtiments publics » vu sa nature de service public. L'ajustement consiste à rediriger un nombre de bâtiments du segment « bâtiments privés » de l'échantillon vers le segment « bâtiments publics ».

Dans le segment « bâtiments privés », la catégorie d'usage « C » comprend 166 bâtiments dont la majorité se compose d'édifices à logements, soit 140 bâtiments. *Piranha Tendances* croit, qu'après avoir fait l'inspection d'une quarantaine de ces bâtiments, il sera possible de tirer des conclusions valables sur leur accessibilité aux personnes handicapées, à l'effet qu'il est peu susceptible qu'ils le soient devenus. En conséquence, une centaine de bâtiments sera redistribués parmi les « bâtiments publics » pour inspection afin de préciser davantage l'impact de l'application des normes de la conception sans obstacles pour les bâtiments publics datant d'avant 1976.

La répartition des 100 bâtiments additionnels dans le segment public est celle-ci tout en respectant les proportions à l'intérieur de ce segment :

- MELS : ajout de 60 bâtiments représentant alors 99 bâtiments pour 57% de l'échantillon
- MSSS/CHQ : ajout de 20 bâtiments représentant alors 33 bâtiments pour 19% de l'échantillon
- SHQ : aucun changement et représentant 2,5% de l'échantillon
- SIQ : aucun changement et représentant 2,5% de l'échantillon
- MAMR : ajout de 20 bâtiments ce qui représenterait alors 33 bâtiments pour 19% de l'échantillon

Également, dans la catégorie d'usage « A », nous avons des éléments comme les piscines extérieures qui sont retirés et une redistribution est faite de la catégorie « A » : les piscines extérieures ne sont présentes qu'à cause d'une particularité inhérente à la source utilisée. Une redistribution de 11 bâtiments sera faite comme suit :

- ajout de 1 théâtre d'été (A10102)
- ajout de 1 salle de projection (A10103)
- ajout de 1 restaurant/bar avec spectacles(A20201)
- ajout de 2 salles polyvalentes(A20301)
- ajout de 2 divertissements et sports intérieurs(A20402)
- aucun changement garderies de jour
- aucun changement lieux cultes
- ajout de 2 expositions et conservation (musée, bibliothèque)(A20703)
- ajout de 2 restaurants/bars(A20801)
- aucun changement aréna
- aucun changement parc d'amusement

Sommes toutes, l'échantillon sera composé de 173 bâtiments de propriété publique et de 169 de propriété privée à inspecter pour un total de 342. Même avec la redistribution de l'échantillon, nous gardons notre niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5,3% pour l'échantillon global. La taille de 342 est maintenue vu les contraintes imposées pour l'exécution du présent mandat. Comme mentionné à la page 13, afin d'obtenir une marge d'erreur de 3,5 %, nous devrions constituer un échantillon de 1000 bâtiments ce qui ne permet pas de rencontrer l'échéancier fixé. L'inspection requiert une période de 12 semaines, à 4,5 heures par inspection, ce qui limite les interventions à 2 bâtiments par jour par personne.

Sources d'information

Une dernière mise en garde s'impose. Il s'agit des différences importantes issues des sources d'information. D'entrée de jeu, il faut préciser la diversité de la provenance des différentes sources d'information.

En effet, comme il s'agit d'inventorier le parc immobilier du Québec à partir d'un échantillonnage, les différents ministères et organismes du gouvernement possèdent des listes de bâtiments qui renferment des informations non standardisées. Ainsi, pour constituer le corpus d'analyse et subséquemment l'échantillon, *Piranha Tendances* a retenu les listes des bâtiments provenant des sources suivantes pour mieux refléter la réalité que vit les ministères et les organismes gouvernementaux et ainsi, faciliter la concertation entre les intervenants :

1. MSSS/CHQ
2. MELS
3. SIQ
4. SHQ
5. MAMR (bâtiments municipaux pour les trois régions géographiques de l'étude)

D'autre part, comme il s'agissait de catégoriser les bâtiments publics et privés, *Piranha Tendances* a constitué deux strates dans l'échantillonnage pour refléter cette exigence sous le vocable de **Bâtiments publics** et **Bâtiments privés**, pour fins d'illustration.

Comme *Piranha Tendances* l'a souligné, les bâtiments publics ont été tirés des listes des ministères et organismes gouvernementaux susmentionnés. Pour les bâtiments privés, nous avons pensé à l'origine utiliser la liste des bâtiments fournie par le MAMR mais le rôle d'évaluation n'incluait pas les années de construction de certains bâtiments. Pour cette raison, nous avons décidé d'utiliser la liste fournie par la Régie du bâtiment du Québec. Nous avons retenu également comme critère de sélection les usages des bâtiments privés.

Somme toute, la fabrication de l'échantillonnage doit tenir compte de cette limite méthodologique quant à la provenance et aux différences dans le contenu des sources d'information. Toutefois, malgré ces limites d'ordre méthodologique, le niveau de confiance demeure inchangé.

De façon plus précise, voici les sources d'informations fournies par les différents ministères et organismes du gouvernement et qui ont été utilisées pour bâtir l'échantillonnage présenté dans le rapport. Il importe de mentionner ici que pour la réalisation de ce mandat seuls les bâtiments construits avant 1976 pour l'ensemble des 3 villes visées par l'étude, Montréal, Québec et Shawinigan, ont été retenus dans la population totale de l'échantillon.

Pour les bâtiments publics:

MAMR: Ministère des affaires municipal et des régions

Cette liste représente tous les bâtiments gouvernementaux ainsi que les bâtiments municipaux du Québec.

Ville de Montréal

Cette liste représente tous les bâtiments municipaux de la ville de Montréal.

Ville de Québec

Cette liste représente tous les bâtiments municipaux de la ville de Québec.

Ville de Shawinigan

Cette liste représente tous les bâtiments municipaux de la ville de Shawinigan.

MELS : Ministère de l'éducation

Cette liste fournit les écoles, les cégeps, les universités ainsi que les centres de formations professionnelles et les centres administratifs du Québec.

MSSS : Ministère de la santé

Cette liste représente tous les bâtiments du réseau de la santé du Québec (CH, CHSLD, CLSC, C3S, etc.).

SHQ : Société d'habitation du Québec

Ici, on fait état de tous les logements sociaux construits avant 1975 au Québec.

SIQ : Société immobilière du Québec

Il présente la liste de tous les édifices à bureau du gouvernement du Québec.

Pour les bâtiments privés :

RBQ : Régie du bâtiment du Québec

Donne toutes les catégories de bâtiments avec son nombre total pour le Québec.
Donne la liste de toutes les catégories de bâtiments construit avant 1976 au Québec.
Donne la liste de toutes les catégories de bâtiments dont l'année de construction est inexistante pour le Québec.

2. Déroulement du projet et méthodologie

Inspection et traitement

Il s'agissait, pour le processus d'inspection des bâtiments, de procéder à une évaluation visuelle des bâtiments recensés. Considérant la taille de l'échantillon, le temps alloué et le budget, une moyenne de 2 bâtiments par jour a été visitée par personne, tel que prévu. Les inspections visuelles s'effectuaient à l'aide d'une grille d'évaluation¹⁶ regroupant 11 éléments d'accessibilité tous mentionnés dans la section 3.8, *Conception sans obstacles* du CCQ_95. Ces éléments sont les suivants :

A- Stationnements	G- Fontaines
B- Entrées, portes et baies de portes	H- Ascenseurs et plates-formes élévatrices
C- Salles de toilettes individuelles et spéciales	I- Rampes et allées extérieures
D- Baignoires	J- Salles de réunion
E- Douches	K- Mesures spécifiques aux hôtels et motels
F- Comptoirs et comptoirs pour téléphone	

Dans les fiches de relevé individuelles chacune des exigences des éléments d'accessibilités ont été catégorisées conforme, non-conforme ou non-applicable. Une section commentaires/suivi permettait de noter la nature et l'importance des travaux impliquées par l'application des normes de ces éléments. Par la suite, le traitement des données a permis de faire une évaluation du niveau d'accessibilité des bâtiments. Chaque élément fut donc évalué selon un degré d'accessibilité, puis ces degrés furent comptabilisés pour obtenir un degré moyen d'accessibilité et un coût moyen par bâtiment de chaque usage. Il est à noter que les résultats mentionnés aux sections 3 et 4 démontrent un degré d'accessibilité moyen des bâtiments et non pas des pourcentages de bâtiments avec un parcours sans obstacles. En effet, les fiches d'évaluations couvrant un grand nombre d'éléments, il est très peu probable de rencontrer un bâtiment construit avant 1976 où toutes les normes quant à la conception sans obstacles sont appliquées complètement.

Mécanisme de rechange

Pendant l'inspection, des erreurs ont été relevées dans l'échantillonnage des bâtiments publics et privés. Ces erreurs peuvent en partie avoir été causées par les différences importantes décelées par *Piranha Tendence inc.* dans les sources d'information. L'entreprise souligne la diversité de la provenance des différentes sources d'information et mentionne que les différents ministères et organismes du gouvernement possèdent des listes de bâtiments qui renferment des informations non standardisées. Malgré ces limites d'ordre méthodologique, *Piranha Tendence inc* mentionne que le

¹⁶ Voir ANNEXE 3 pour les grilles d'évaluation

niveau de confiance demeure inchangé. Ces erreurs entraînent de légers changements au niveau de la composition de l'échantillonnage tel que présenté au point 1. Voici donc ci-dessous une liste modifiée, représentative des échantillonnages effectués sur le terrain.

Les échantillons effectués sur le terrain sont donc répartis de la façon suivante :

Nombre de bâtiments publics échantillonnés		
• MELS	99 bâtiments représentant	59% de l'échantillon
• MSSS/CHQ	33 bâtiments représentant	19% de l'échantillon
• SHQ	4 bâtiments représentant	2.5% de l'échantillon
• SIQ	4 bâtiments représentant	2.5 % de l'échantillon
• Réseau comm. et municipal	33 bâtiments représentant	19% de l'échantillon

Nombre de bâtiments privés échantillonnés		
• Usage A	59 bâtiments représentant	35% de l'échantillon
• Usage C	72 bâtiments représentant	43% de l'échantillon
• Usage D	22 bâtiments représentant	13% de l'échantillon
• Usage E	15 bâtiments représentant	9 % de l'échantillon

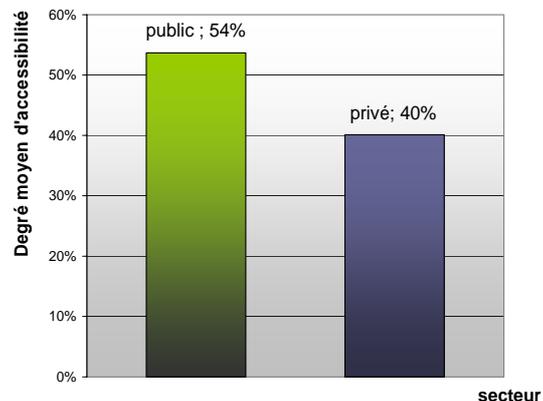
L'inspection visuelle des bâtiments a révélé des erreurs reliées soit à l'année de construction (après 1976), à l'adresse (introuvable ou correspondant à un terrain vacant) ou à l'usage du bâtiment (bâtiment public dans la liste de bâtiments privés, catégorie d'usage dont les normes de conception sans obstacles du CcQ_95¹⁷ ne s'appliquent pas, bâtiment catégorisé usage A alors qu'il s'agissait en réalité d'un bâtiment d'usage C). Afin de corriger ces lacunes et de conserver les proportions initiales déterminées, les bâtiments erronés ont été remplacés par d'autres du même usage que celui identifié par l'échantillon fourni. De plus, les bâtiments situés dans le même secteur que celui à remplacer ont été favorisés. Notons que ces erreurs d'usages ont été rencontrées que dans le secteur privé, dans une proportion de 30%.

¹⁷ Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 1995 (modifié)

3. Grandes tendances générales de l'état de l'accessibilité et impacts rencontrés

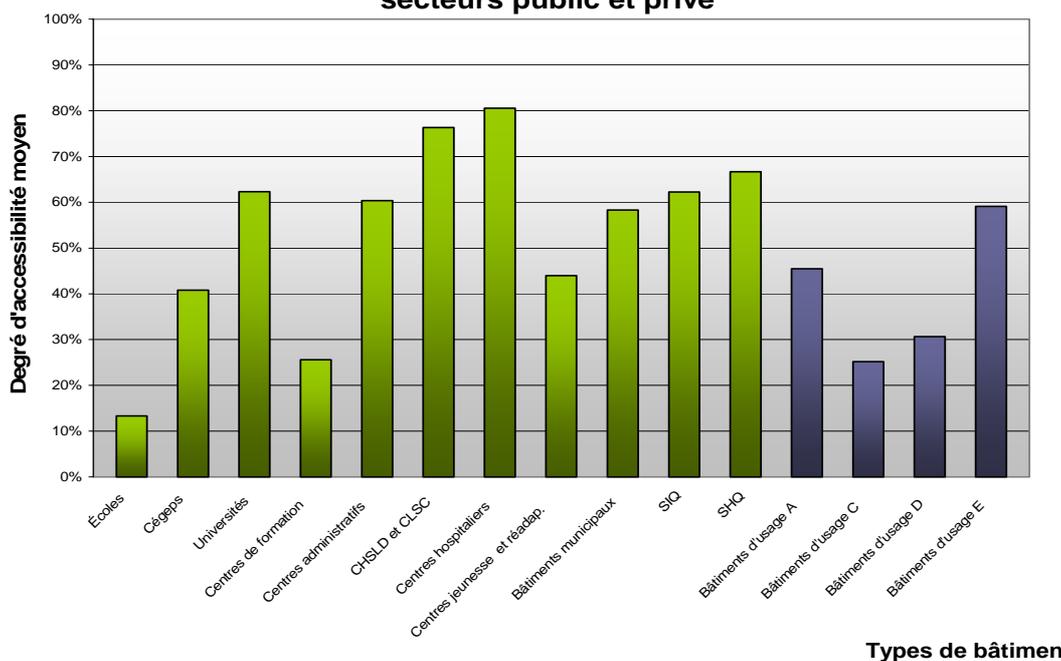
Les données recueillies lors des visites ont permis d'établir des pourcentages d'accessibilité des bâtiments, décrits plus en profondeur dans les tableaux de pondération du point 4. Le graphique à droite démontre, tous usages confondus, l'état global d'accessibilité des bâtiments échantillonnés. En moyenne, pour l'ensemble des bâtiments échantillonnés, le secteur public obtient donc un degré d'accessibilité plus élevé, soit de 54% contre 40% pour le secteur privé. Ces résultats se comprennent mieux en observant les degrés d'accessibilité obtenus dans les subdivisions de ces deux secteurs.

État global d'accessibilité par secteur



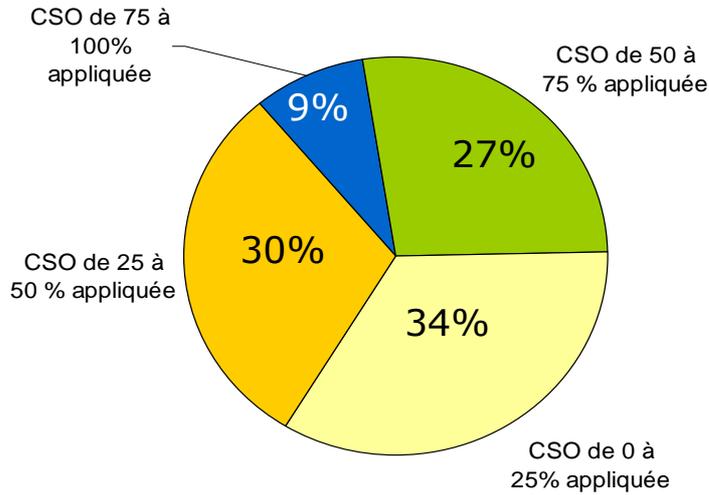
Or, dans chacun des secteurs (privé et public), l'échantillon était composé par types de bâtiments classés soit par leur secteur d'activités (bâtiments publics) ou par leur usage (bâtiments privés). Le graphique ci-dessous démontre donc que, dans l'échantillon observé, les bâtiments obtenant un degré d'accessibilité faible correspondent aux écoles, aux centres de formation et aux bâtiments d'usage C (habitations), avec moins de 30% de taux d'accessibilité. En revanche, ce sont les CHSLD, CLSC et les centres hospitaliers qui obtiennent les plus hauts degrés d'accessibilité avec des résultats au dessus de 75%.

**État d'accessibilité des bâtiments construits avant 1976
secteurs public et privé**



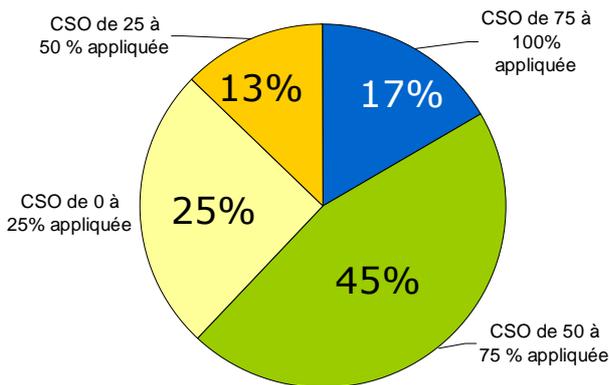
Les graphiques ci-dessous démontrent, tous secteurs confondus, l'état global d'accessibilité des bâtiments échantillonnés dans les trois villes à l'étude :

État d'application de la conception
sans obstacles (CSO)
bâtiments échantillonnés

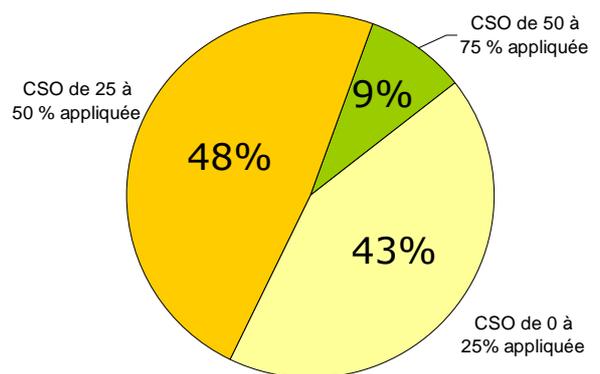


Ci-dessous, deux graphiques démontrent l'état d'accessibilité séparé par secteur public et privé. Ces graphiques illustrent donc que, dans l'échantillon à l'étude, les bâtiments du secteur public obtiennent un degré d'accessibilité plus élevé.

État d'application de la conception
sans obstacles (CSO)
bâtiments échantillonnés - secteur public



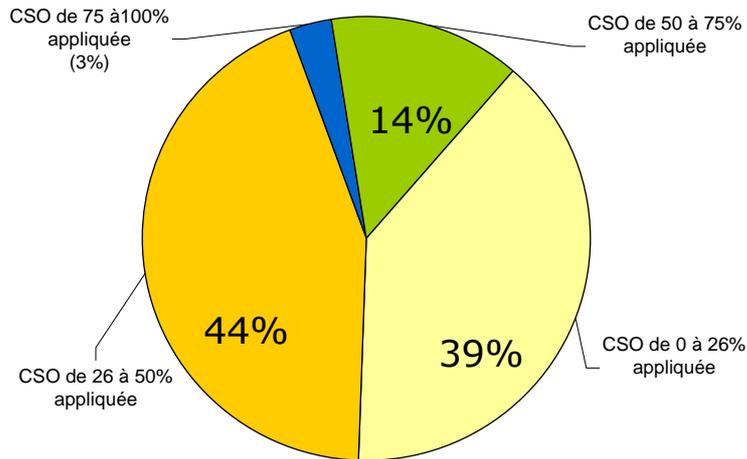
État d'application de la conception
sans obstacles (CSO)
bâtiments échantillonnés - secteur privé



Les graphiques ci-dessous démontrent, tous secteurs confondus, l'état global d'accessibilité des bâtiments extrapolé à l'ensemble du Québec :

État global d'application de la conception sans obstacle (CSO)

bâtiments construits avant 1976

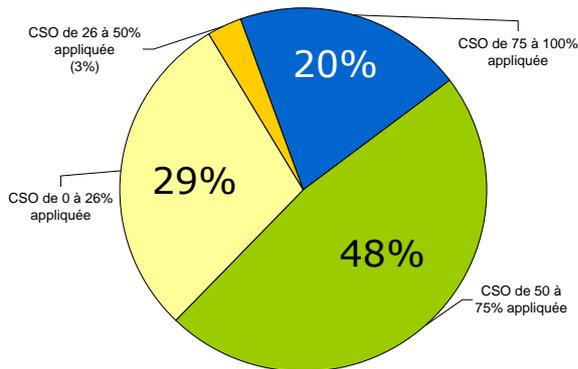


Coût total :
2 029 000 000 \$ @ 3 705 000 000 \$

Ces proportions changent lorsque l'état d'accessibilité est décliné en secteur public et en secteur privé.

État global d'application de la conception sans obstacles (CSO)

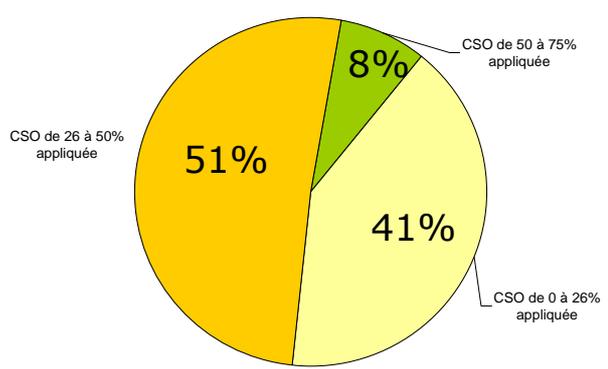
bâtiments du secteur public construits avant 1976



Coût total :
157 000 000 \$ @ 307 000 000 \$

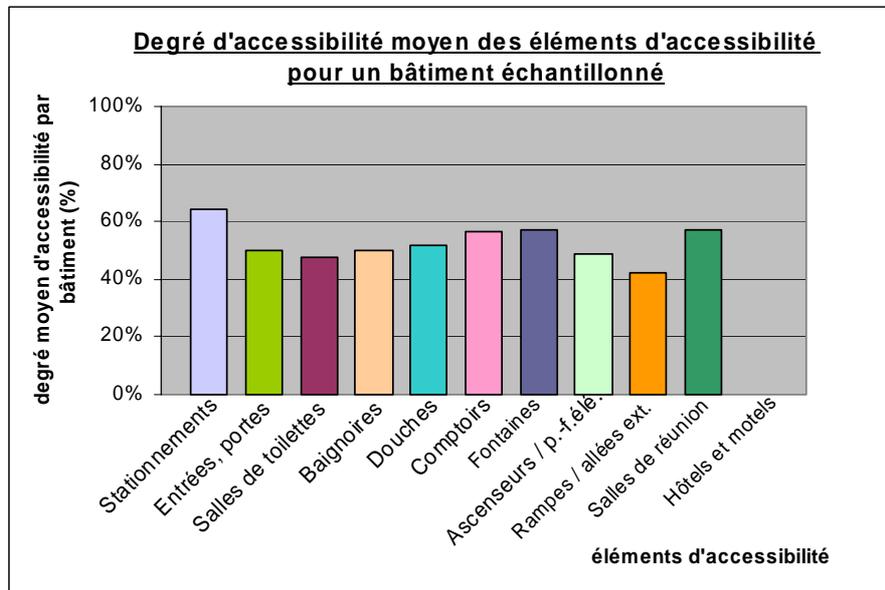
État d'application de la conception sans obstacles (CSO)

bâtiments du secteur privé construits avant 1976

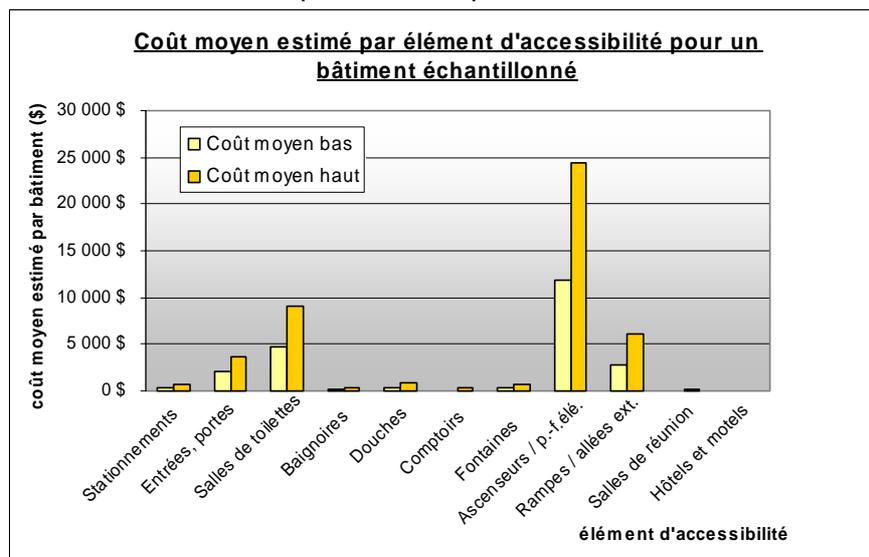


Coût total :
1 872 000 000 \$ @ 3 398 000 000 \$

Au cours des visites, les normes non-appliquées du CcQ_95 relatives aux différents éléments d'accessibilité se répétaient d'un bâtiment à l'autre. Le graphique ci-dessous associé à chacun des éléments d'accessibilités, tous usages confondus, le degré d'accessibilité moyen obtenu :



De plus, le graphique suivant illustre les coûts moyens associés à chacun de ces éléments d'accessibilité. On y retrouve des coûts moyens bas et haut puisqu'il s'agit d'intervalles de coûts. Par exemple, l'application de la conception sans obstacles des entrées, portes et baies de portes entraîne des coûts moyens de 2000\$ à 4000\$ par bâtiment, tout usage et secteur confondus. On remarque que les coûts moyens les plus élevés relèvent des entrées, portes et baies de portes, des salles de toilettes, des ascenseurs et plate-forme élévatrice ainsi que des rampes et allées extérieures :



Par ailleurs, mentionnons que tous les éléments d'accessibilité ont une importance différente dans le parcours sans obstacles d'un bâtiment. En effet, les normes relatives aux entrées, aux salles de toilettes, aux rampes et allées extérieures ainsi qu'aux ascenseurs et plates-formes élévatrices, en plus de représenter les éléments entraînant les coûts les plus élevés d'application aux normes, constituent des éléments d'importance majeure dans le parcours sans obstacles. Voici une liste décrivant de façons générales, les normes de conception sans obstacles non-appliquées :

-Entrées, portes et baies de portes (CcQ_95 : art. 3.8.1.2 et 3.8.3.3)

- entrée sans obstacles inexistante ou moins de 50% des entrées sans obstacles
- mécanisme d'ouverture électrique absent
- largeur libre entre la porte ouverte et la butée de porte
- hauteur du seuil
- espace minimal entre deux portes en enfilade
- pictogramme d'accessibilité absent

-Salles de toilettes et toilettes spéciales (CcQ_95 : art. 3.8.3.8, 3.8.3.11 et 3.8.3.12)

- barres d'appui mal positionnées, hors normes ou absentes
- dossier absent
- quincaillerie hors normes, absente ou mal positionnée : crochet, poignées intérieures et extérieures de la porte du cabinet
- lavabos hors normes au niveau des dégagements
- hauteur des distributeurs à savon et serviette hors normes
- miroir hors normes

-Rampes et allées extérieures (CcQ_95 : art. 3.8.3.4 et 3.4.6.4)

- rampe à installer (dans les cas où une entrée doit devenir sans obstacles)
- allée en pente à construire (si faible dénivellation et espace disponible)
- rampe existante hors normes : pente trop abrupte (< 1 :12)
- prolongement à chaque extrémité de la main courante absent, quincaillerie à modifier au niveau de la rampe existante

-Ascenseurs et plates-formes élévatrices (CcQ_95 3.8.3.5)

- plate-forme élévatrice à installer
- ascenseur :
 - pas de synthétiseur vocal annonçant les étages desservis
 - caractères en braille inexistants
 - signaux sonores absents

4. Indicateur de performance du niveau d'accessibilité

4.a. Description du tableau de pondération

Les tableaux de pondération donnent une vision globale de l'état actuel d'application des normes de conception sans obstacles (section 3.8 du CcQ_95). Les résultats des inspections visuelles y sont résumés selon le secteur (public ou privé), l'usage des bâtiments et les éléments d'accessibilité. Le tableau de pondération des écoles est utilisé ici à titre d'exemple.

Écoles (25 bâtiments échantillonnés)
construites avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	32	2	3,2	4,8	160 @ 320
B-Entrées	20,0	200	0	0	120	3578 @ 7156
C-Salles de toilettes	20,0	100	1	20	60	8583 @ 15833
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	20	2	1	1,5	150 @ 500
F-Comptoirs	2,5	16	2	0,8	1,2	0 @ 80
G-Fontaines	2,5	88	2	4,4	6,6	660 @ 1320
H-Ascenseurs et plates-formes	20,0	20	1	4	12	34500 @ 59667
I-Rampes et allées extérieures	20,0	76	0	0	45,6	3609 @ 7696
J-Salles de réunion	2,5	4	2	0,2	0,3	20 @ 60
K-Mesures spécifiques aux hôtels	10	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				33,6	252	
degré d'accessibilité moyen d'une école				13%		

Éléments d'accessibilité

La première colonne du tableau énumère chaque élément d'accessibilité qui fut évalué lors des relevés. Ces éléments représentent respectivement chacune des fiches d'accessibilité (présentées en annexe 3) utilisées pour les inspections des bâtiments échantillonnés.

Pondération

Paramètre évalué : importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacles

La deuxième colonne donne une pondération à ces éléments qui elle, reflète l'importance de chacun d'eux dans le parcours sans obstacle (section 3.8 du CcQ_95). Cette pondération varie selon les éléments mais reste invariable d'un usage à l'autre. En effet, les éléments auxquels une pondération de 20,0 est attribuée (B-entrées, C-Salles de toilettes, H-Ascenseurs et plates-formes élévatoires, I-Rampes et allées extérieures) sont essentiels au parcours sans obstacles, et ce, peu importe le type de bâtiment.

Fréquence

Paramètre évalué : pourcentage d'applicabilité de l'élément d'accessibilité parmi les bâtiments échantillonnés

La troisième colonne correspond, en pourcentage, au rapport entre le nombre d'éléments auxquels les normes du parcours sans obstacles s'appliquent et le nombre de bâtiments auxquels cet élément s'applique. Cette proportion varie d'un élément d'accessibilité à l'autre et d'un usage à l'autre. Par exemple, dans les écoles, pour les entrées, la fréquence reflète la moyenne d'entrées devant être sans obstacles par bâtiment. Pour cet élément d'accessibilité, il arrive parfois que le pourcentage de la fréquence soit supérieur à 100. Pour l'exemple des écoles qui ont en moyenne 4 entrées dont 2 doivent être sans obstacles, la fréquence se chiffre à 200%. Il est à noter que, lorsqu'un élément d'accessibilité ne s'applique pas pour un type de bâtiment (fréquence de 0), la mention N/A sera attribuée à cet élément.

Pointage

Paramètre évalué : degré d'accessibilité médian de l'élément d'accessibilité pour les bâtiments de l'échantillon

Dans la quatrième colonne, un pointage de 0 à 3 est attribué à chaque élément d'accessibilité selon leur conformité pour le groupe de bâtiments identifié (en l'occurrence, les écoles). Le pointage inscrit dans le tableau de pondération représente la médiane de tous les pointages obtenus pour tous les bâtiments de l'échantillon et pour l'élément d'accessibilité correspondant. Pour les écoles, un pointage de 2 pour les stationnements indique que, pour l'ensemble des écoles rencontrées, un pointage médian de 2 fut obtenu. Le pointage (0 à 3) se définit comme suit :

- 3 : Satisfait pleinement aux exigences du code
- 2 : Satisfait avec des variantes mineures
- 1 : Exige des variantes majeures
- 0 : Nécessite une mise à norme complète

La multiplication de tous les facteurs décrits précédemment (pondération, fréquence, pointage) sert d'abord à attribuer un pointage pondéré puis un pointage maximum.

Pointage pondéré

Correspond au produit de la pondération par la fréquence et par le pointage obtenu (de 0 à 3). Les stationnements dans les écoles obtiennent un pointage pondéré de 3,2 ($5 \times 32\% \times 2 = 3,2$).

Pointage pondéré

Correspond au produit de la pondération par la fréquence et par le pointage maximum (toujours 3). Les stationnements dans les écoles obtiennent un pointage pondéré de 4,8 ($5 \times 32\% \times 3 = 4,8$).

Degré d'accessibilité moyen

Le pointage pondéré total sur le pointage maximal total résultera en un degré d'accessibilité moyen relatif à chaque groupe de bâtiments. Autrement dit, le *total des pointages pondérés* de tous les éléments d'accessibilité évalués (sans mention N/A), divisé par le *total des pointages maximum* donne le *degré d'accessibilité moyen*. Il est important de comprendre que ce degré représente l'état moyen de la conception sans obstacles d'un bâtiment et non la proportion de bâtiments avec un parcours sans obstacles. En effet, les cas de bâtiments ayant ou n'ayant pas de parcours sans obstacles seraient trop peu fréquents pour pouvoir les comptabiliser. En conséquence, on obtient plutôt un degré d'accessibilité moyen des bâtiments pour chaque usage qui lui, donne un aperçu de l'applicabilité de la conception sans obstacles.

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)

Une deuxième partie, à droite du tableau, donne un aperçu des coûts engendrés par l'application des normes sans obstacles par élément d'accessibilité. Une première étape nécessaire à l'estimation des coûts consista à associer un coût à chaque critère d'évaluation présentés dans les fiches d'accessibilité (annexe 3). Puis, suivant les connaissances du CcQ_95, l'expérience de la firme et celle acquise lors des relevés sur le terrain, les critères de chaque élément d'accessibilité furent regroupés en situations types. À chacune de ces situations types furent associés un pointage (de 0 à 3) et un intervalle de coûts correspondant aux travaux de construction encourus par l'application des normes sans obstacles. La section suivante, (4.b.) résumera l'ensemble des coûts relatifs à l'application de la conception sans obstacles selon les éléments d'accessibilité et selon les pointages (0à3).

Or, dans les fiches de relevé individuelles, on attribut une situation type correspondant à un pointage (0 à 3) pour tous les éléments d'accessibilité des bâtiments. Le nombre de bâtiments associés à chaque situation type est comptabilisé et multiplié par les intervalles de coûts correspondants. Les coûts inscrits dans la colonne *coûts moyens estimés pour un bâtiment* correspondent à la moyenne des intervalles de coûts associés aux différentes situations types rencontrées.

Pour chaque groupe de bâtiments, suite au tableau de pondération, un résumé décrit les principaux critères relevés non-appliqués, et donne une évaluation du coût moyen total estimé pour intégrer les normes de la conception sans obstacles dans un bâtiment de la catégorie d'usage (addition des coûts de la colonne *coûts moyens estimés pour un bâtiment*). Sous cette évaluation du coût moyen se retrouve un coût moyen estimé à l'échelle du Québec. Les coûts relatifs à chaque élément d'accessibilité sont expliqués au point qui suit.

4.b. Estimations des travaux et des coûts types par éléments d'accessibilité

Vous trouverez ci-dessous des images décrivant, pour chacun des éléments d'accessibilité, la situation de conformité ainsi que des photos démontrant des exemples de critères relevés non-appliqués. Le tableau sous ces images décrit les pointages et y associe les situations types rencontrées. À ces situations types correspondent les intervalles de coûts utilisés pour calculer les coûts moyens par bâtiment (partie à droite des tableaux de pondération). Ces coûts, déterminés suivant des recherches bibliographiques, l'expérience de la firme et celle acquise lors des relevés sur le terrain, représentent uniquement les coûts de construction. Ils excluent donc les honoraires professionnels, les conditions générales, l'administration et le profit de l'entrepreneur.

Stationnements (CcQ 95; art. 3.8.2.2)

Figures explicatives de l'annexe A du CcQ_95 :



Figure A-3.8.2.2 1).A. e3
Panneau « Avec permis »

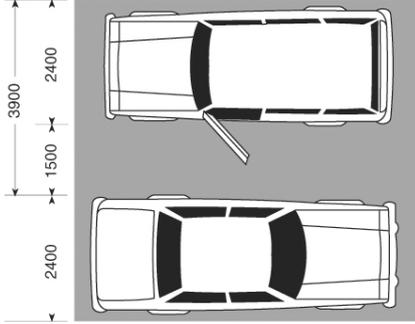


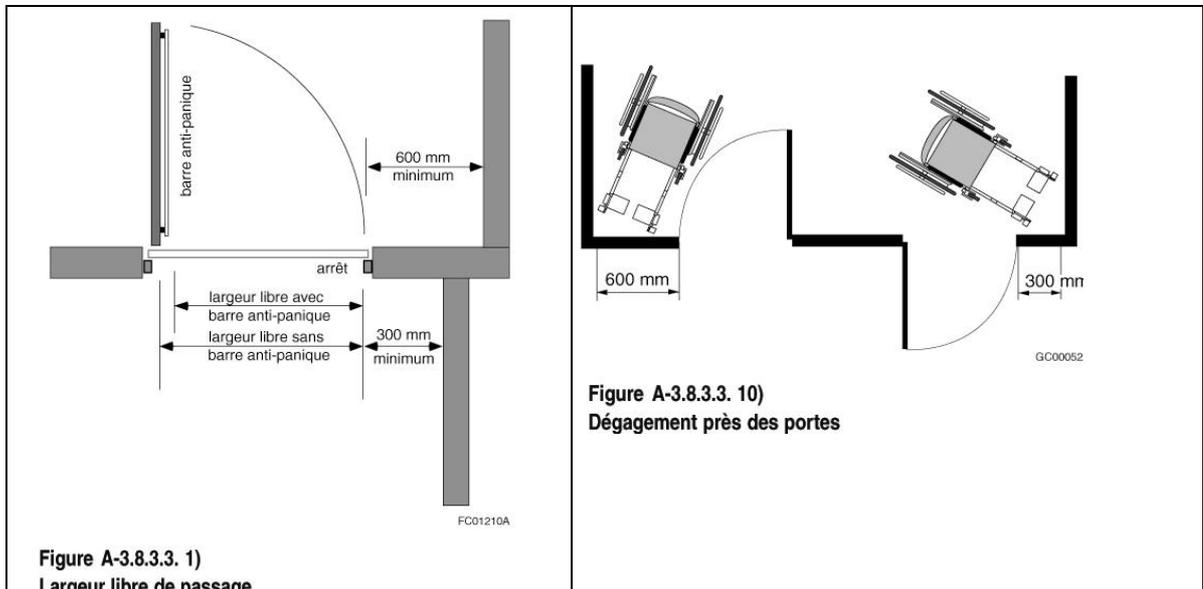
Figure A-3.8.2.2 1).B. e3
Allée d'accès commune



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- ESPACES SANS OBSTACLES DÉFINIS: MODIFIER POUR AJOUTER BANDE ACCÈS LATÉRALE	500\$ @ 1 000\$
1- ESPACES SANS OBSTACLES À DÉFINIR (PICTOGRAMME, LARGEUR, BANDE D'ACCÈS)	500\$ @ 1 500\$
0- MISE AU NORME COMPLÈTE NÉCESSAIRE (PICTOGRAMME D'ACCESSIBILITÉ; BANDES D'ACCÈS LATÉRALE, BATEAU TROTTOIR)	3 000\$ @ 4 500\$

Entrées, portes et baies de portes (CcQ 95 ; art. 3.8.1.2 et 3.8.3.3)

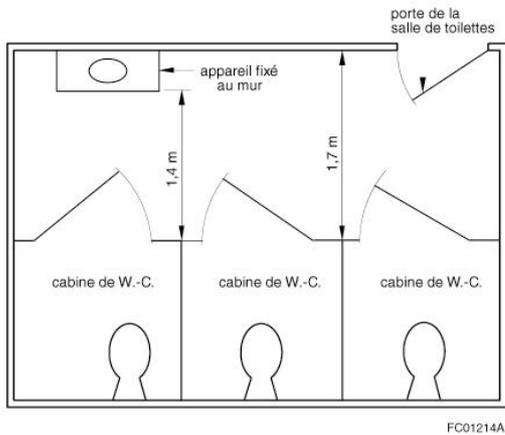


Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- AJOUTER OUVRE PORTE AUTOMATIQUE ET/OU SEUIL À MODIFIER, PICTOGRAMME À AJOUTER	1 250\$ @ 1 500\$
1- CADRE ET PORTE À CHANGER, SEUIL À CHANGER, PICTOGRAMME À AJOUTER	2 000\$ @ 3 000\$
0- CADRE, PORTE, SEUIL, SAS TROP ÉTROIT, DEMANDE UN RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DE L'ENTRÉE	10 000\$ @ 20 000\$

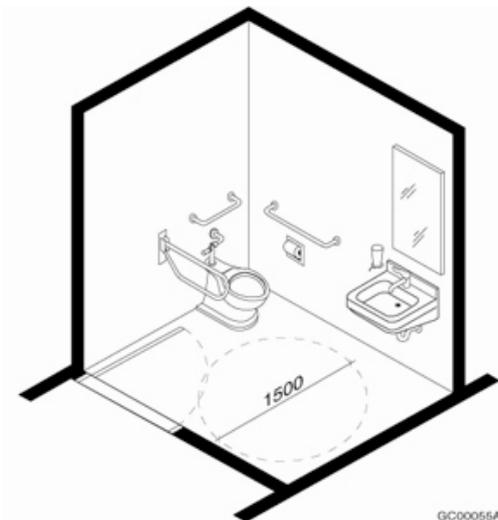
C- Salles de toilettes individuelles et spéciales
(CcQ 95; art. 3.8.3.8, 3.8.3.11 et 3.8.3.12)

Figures explicatives de l'annexe A du CcQ_95 :



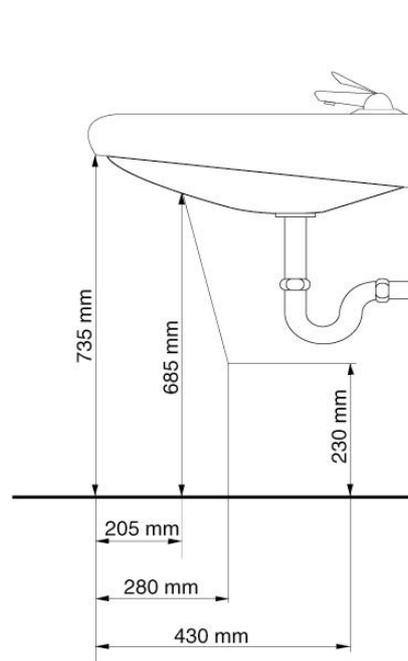
FC01214A

Figure A-3.8.3.8. 1)b)iii)
Cabines de W.-C.



GC00055A

Figure A-3.8.3.12.B.
Salle de toilettes spéciale avec porte battante s'ouvrant vers l'intérieur



GC00053A

Figure A-3.8.3.11.
Dégagements minimaux sous les lavabos



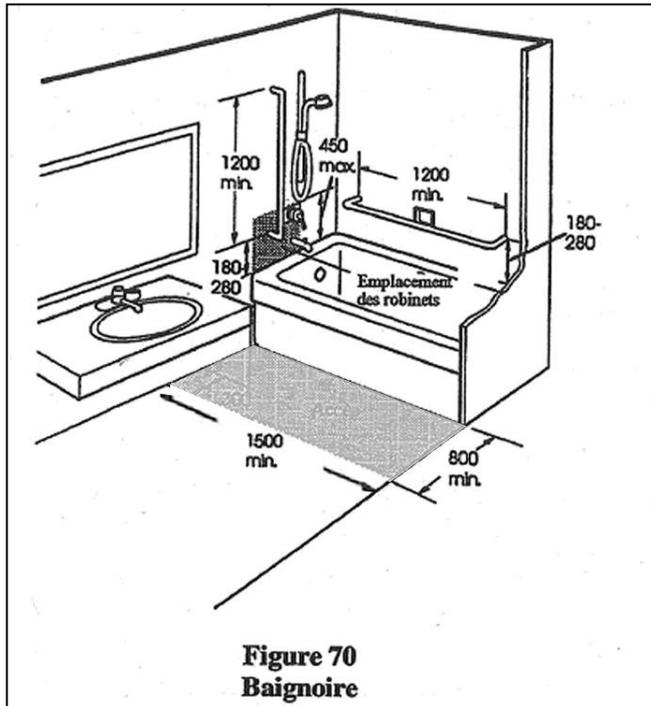
Exemples de situations rencontrées¹⁸ :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- QUINCAILLERIE À AJOUTER OU DÉPLACER, AJOUT DE PICTOGRAMME INTERNATIONAL D'ACCESSIBILITÉ	750\$ @ 2 500\$
1- SALLE DE TOILETTE À MODIFIER POUR EN FAIRE UNE TOILETTE SPÉCIALE OU REMPLACER 2 CABINES POUR EN FAIRE UNE CABINE SANS OBSTACLES (LAVABOS À CHANGER OU À MODIFIER, POSITIONNER CUVETTE, QUINCAILLERIE, ETC)	5 000 @ 10 000\$
0- RÉAMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE TOILETTE POUR RENDRE CONFORME UNE CABINE OU CONSTRUIRE UNE TOILETTE SPÉCIALE (IMPLIQUE DÉMOLITION DE CLOISON ET RECONSTRUCTION)	20 000\$ @ 35 000\$

¹⁸Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être sans obstacles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

D- Baignoires (CcQ 95; art. 3.8.3.17)

Figure explicative tirée de norme nationale du Canada (CAN/CSA-B651-95) corrigée aux normes du CcQ_95:



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- QUINCAILLERIE A AJOUTER OU DÉPLACER (BARRES D'APPUI)	750\$ @ 2 500\$
1- NÉCESSITE MITIGEUR A PRESSION, AJOUT DE QUINCAILLERIE, HAUTEUR DE LA BORDURE DE BAIN, DOUCHE TÉLÉPHONE, PORTE SAVON, ETC	2 500\$ @ 5 000\$
0- DÉGAGEMENT INSUFFISANT DEVANT LE BAIN (EX: TOILETTE) DONC NÉCESSITE RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR (DESTRUCTION DE MUR, DE SEUILS, CHANGEMENT DE PORTE)	7 500\$ @ 15 000\$

E- Douches (CcQ 95: art. 3.8.3.13)

Figures explicatives de l'annexe A du CcQ_95 :

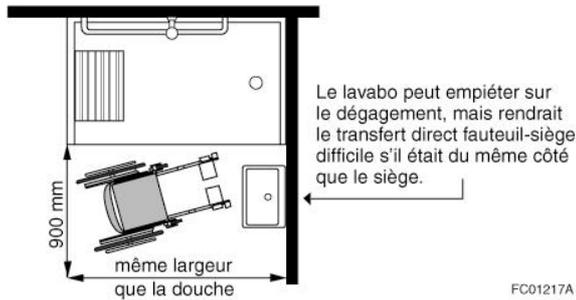


Figure A-3.8.3.13. 1)b)
Conception d'une cabine de douche



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- QUINCAILLERIE A AJOUTER OU DÉPLACER (BARRE D'APPUI, PORTE-SAVON, SIÈGE)	750\$ @ 2 500\$
1- ESPACE DISPONIBLE POUR CRÉER UNE CABINE DE DOUCHE SANS OBSTACLES (NÉCESSITE MITIGEUR À PRESSION, AJOUT DE QUINCAILLERIE, HAUTEUR DU SEUIL DE LA CABINE, DOUCHE TÉLÉPHONE, PORTE SAVON, ETC)	2 500\$ @ 10 000\$
0- NÉCESSITE LA DESTRUCTION DE MUR, DE SEUILS, CHANGEMENT DE PORTE, ETC, POUR CONSTRUIRE UNE DOUCHE ACCESSSIBLE	10 000\$ @ 20 000\$

F- Comptoirs et comptoir pour téléphones
(CcQ 95; art. 3.8.3.14 ET 3.8.3.15)



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- À DÉPLACER (FENTE DU TÉLÉPHONE TROP HAUTE) ET/OU COMPTOIR À BAISSER	0\$ @ 500\$
0- COMPTOIR D'ACCUEIL À MODIFIER ET/OU TÉLÉPHONE À AJOUTER OU CHANGER	1 000\$ @ 2 500\$

G- Fontaines (CcQ 95; art. 3.8.3.16)



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- HAUTEUR TROP ÉLEVÉE : FONTAINE À DÉPLACER	750\$ @ 1 500\$
0- NOUVELLE FONTAINE À INSTALLER	1 000\$ @ 2500\$

H- Ascenseurs et plates-formes élévatoires (CcQ 95; art. 3.8.3.5)



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- PAS DE SYNTHÉTISEUR VOCAL, PAS DE BRAILLE, PAS DE SIGNAUX SONORES AUX ASCENSEURS	3 500\$ @ 9 000\$
1- CERTAINS BÂTIMENTS NÉCESSITENT UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE ALORS QU'UNE MÊME PROPORTION DE BÂTIMENTS NÉCESSITE QUE DES AJOUTS À L'ASCENSEUR (SYNTHÉTISEUR VOCAL, BRAILLE, SIGNAUX SONORES)	25 000\$ @ 42 000\$
0- NÉCESSITE UNE PLATE FORME ÉLÉVATRICE OU ASCENSEUR	50 000\$ @ 85 000\$

I- Rampes et allées extérieures (CcQ 95; art. 3.8.3.2 ET 3.8.3.4 et 3.4.6.4)

Figures explicatives de l'annexe A du CcQ_95 et de norme nationale du Canada (CAN/CSA-B651-95) :

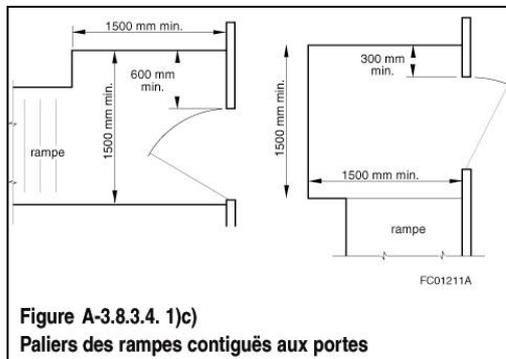


Figure A-3.8.3.4. 1)c)
Paliers des rampes contiguës aux portes

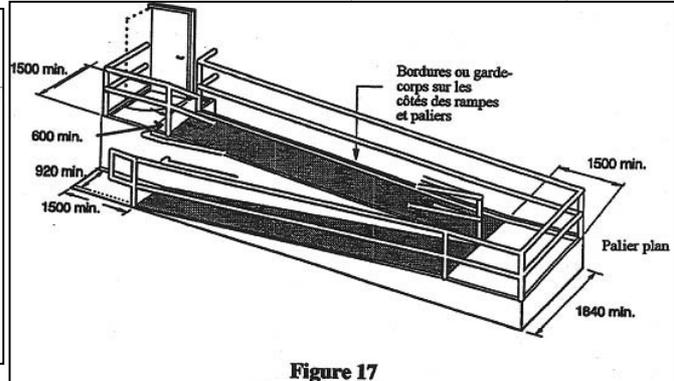


Figure 17



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- RAMPE NÉCESSITANT MODIFICATION AU NIVEAU DE LA QUINCAILLERIE (MAIN COURANTE A AJOUTER, A PROLONGER HORIZONTALEMENT DE 30 CM)	500 @ 1 500\$
1-RAMPE EXISTANTE À MODIFIER (PENTE TROP ÉLEVÉE, MAIN COURANTE A MODIFIER/ AJOUTER, SEUIL, DÉGAGEMENTS, PALIER TRANSITOIRE) OU CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE EN PENTE	1 000\$ @ 4 000\$
0- NÉCESSITE UNE RAMPE - CONSTRUIRE EN ENTIER	7 500\$ @ 15 000\$

J- Salles de réunion (CcQ 95; art. 3.8.3.6.)

Cette partie du code s'applique aux salles de réunions ayant des sièges fixes.



Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- NOMBRE DE PLACE SANS OBSTACLES INSUFFISANT (2 PLACES COTE À COTE)	500\$ @ 1 500\$
1- ENLEVER DES SIÈGES POUR LES RENDRE SANS OBSTACLES AVEC DÉGAGEMENT REQUIS	1 000\$ @ 2 500\$
0- NÉCESSITE UN RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR DES LIEUX POUR RENDRE SANS OBSTACLES (AJOUT DE RAMPE OU PALIER SI LA SALLE N'EST PAS SANS OBSTACLES)	2 500\$ @ 5 000\$

K- Mesures spécifiques aux hôtels et motels (CcQ 95; art. 3.8.2.4)

Exemples de situations rencontrées :

Pointage et description des Travaux types	coûts types
2- HAUTEUR DE LA TRINGLE (PENDERIE), DU PORTE SERVIETTE ET DE LA QUINCAILLERIE À AJOUTER (BAIN ET DOUCHE)	750\$ @ 2 500\$
1- TOILETTE, BAIN ET/OU DOUCHE À AMÉNAGER POUR RENDRE CONFORME (AJOUT DE MITIGEUR À PRESSION, QUINCAILLERIE, AVOIR UN DÉGAGEMENT SUFFISANT DEVANT LE BAIN)	5 000\$ @ 10 000\$
0- CHAMBRE À RÉAMÉNAGER (CLOISONS À DÉMOLIR, PORTE ET CADRE À CHANGER, PENDERIE À DÉPLACER;)	20 000\$ @ 35 000\$

4.c. Tableaux de pondération et estimation des coûts selon les usages

Cette section réunit, à l'intérieur de tableaux de pondération, les résultats des relevés par secteur (public et privé) par catégorie d'usage. Un second tableau explique l'état général d'application des normes de la conception sans obstacles des bâtiments (CSO) selon la section 3.8. du CcQ_95. Sous ces tableaux, se trouve une évaluation du coût moyen de construction nécessaire à la mise aux normes de la conception sans obstacles d'un bâtiment ainsi que le coût estimé à l'échelle de la province.

SECTEUR PUBLIC

Écoles (25 bâtiments échantillonnés) construites avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	32	2	3,2	4,8	160 @ 320
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	200	0	0	120	4266 @ 7844
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	1	20	60	8583 @ 15833
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	20	2	1	1,5	150 @ 500
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	16	2	0,8	1,2	0 @ 80
G-Fontaines	2,5	88	2	4,4	6,6	660 @ 1320
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	20	1	4	12	34500 @ 59667
I-Rampes et allées extérieures	20,0	76	0	0	45,6	3609 @ 7696
J-Salles de réunion	2,5	4	2	0,2	0,3	20 @ 60
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				33,6	252	
Degré d'accessibilité moyen d'une école				13%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Écoles

construites avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement non-appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (48%)
- CSO de 25 à 50% appliquée (32%)
- CSO de 50 à 75% appliquée (20%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier pictogramme à ajouter •réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •cadres et portes à changer
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> ou cabine accessible, ajouter quincaillerie • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles • quincaillerie à ajouter /modifier uniquement •QUELQUES CAS:
H- Ascenseur et plates-formes élévatrices	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •plate-forme élévatrice à installer
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes • quincaillerie à ajouter/modifier •PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'une école de 51 948 \$ @ 93 320 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 1 911 bâtiments) 99 272 628 \$ @ 178 334 520 \$

Cégeps (18 bâtiments échantillonnés)
bâtiments construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	71	2	7,1	10,65	355 @ 710
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	218	1	43,6	130,8	1547 @ 2230
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	1	20	60	3317 @ 6833
D-Baignoires	2,5	6	1	0,15	0,45	150 @ 300
E-Douches	2,5	12	1	0,3	0,9	300 @ 1200
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	71	2	3,55	5,325	0 @ 355
G-Fontaines	2,5	77	2	3,85	5,775	577,5 @ 1155
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	82	2	32,8	49,2	25000 @ 42000
I-Rampes et allées extérieures	20,0	88	1	17,6	52,8	1107 @ 3286
J-Salles de réunion	2,5	18	1	0,45	1,35	180 @ 450
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				129,4	317,25	
Degré d'accessibilité moyen d'un pavillon de cégep				41%		

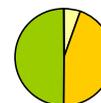
(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Cégeps

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement peu appliquée

bâtiments construits avant 1976

- CSO de 0 à 25% appliquée (6%)
- CSO de 25 à 50% appliquée (44%)
- CSO de 50 à 75% appliquée (50%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter • MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •cadres et portes à changer
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales ¹	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter /modifier •PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles
H- Ascenseur et plates-formes élévatrices	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter/modifier •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un pavillon de cégep¹⁸	de	32 534 \$ @	58 519 \$
- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 201 bâtiments)		6 539 234 \$ @	11 762 319 \$

¹⁸ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

Universités (32 bâtiments échantillonnés)
bâtiments construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	54	2	5,4	8,1	270 @ 540
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	185	2	74	111	2071 @ 3536
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	2	40	60	2954 @ 6019
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	14	2	0,7	1,05	105 @ 350
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	53	2	2,65	3,975	0 @ 265
G-Fontaines	2,5	75	2	3,75	5,625	562,5 @ 1125
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	83	2	33,2	49,8	3023 @ 7773
I-Rampes et allées extérieures	20,0	60	1	12	36	2405 @ 5214
J-Salles de réunion	2,5	32	2	1,6	2,4	160 @ 480
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				173,3	277,95	
Degré d'accessibilité moyen d'un pavillon universitaire				62%		

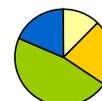
(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Universités

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (13%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (22%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (46%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (19%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter •cadres et portes à changer • PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> •réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales ¹	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter /modifier • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles
H- Ascenseur et plates-formes élévatrices	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter/modifier • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes •PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un pavillon de cégep¹⁹ de 11 551 \$ @ 25 302 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 302 bâtiments) 3 488 251 \$ @ 7 641 204 \$

¹⁹ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

Centres de formation (12 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal
A-Stationnements	5,0	75	1	3,75	11,25
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	183	1	36,6	109,8
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	75	1	15	45
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0
E-Douches	2,5	0	N/A	N/A	0
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	83	0	0	6,225
G-Fontaines	2,5	92	0	0	6,9
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	42	1	8,4	25,2
I-Rampes et allées extérieures	20,0	75	0	0	45
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0
Total:				63,8	249,375
Degré d'accessibilité moyen d'un centre de formation				26%	

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)	
1150 @	2000
1193 @	2614
2520 @	5625
N/A @	N/A
N/A @	N/A
830 @	2075
920 @	2300
10500 @	17640
5625 @	11250
N/A @	N/A
N/A @	N/A

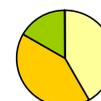
(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Centres de formation

construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement non-appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (42%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (41%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (17%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



A- Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •aucun espace accessible: à définir, ajouter pictogramme •mise aux normes complète • QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •espaces accessibles définis: modifier pour ajouter bande latérale
B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter •cadres et portes à changer •réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs •PEU DE CAS:
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter /modifier • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie
H- Ascenseur et plates-formes élévatrices	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •plate-forme élévatrice à installer
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter/modifier •PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un centre de formation de 22 738 \$ @ 43 504 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 160 bâtiments) 3 638 080 \$ @ 6 960 640 \$

Centres administratifs (12 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal
A-Stationnements	5,0	81	1	4,05	12,15
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	140	2	56	84
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	81	2	32,4	48,6
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0
E-Douches	2,5	0	N/A	N/A	0
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	0	N/A	N/A	0
G-Fontaines	2,5	64	3	4,8	4,8
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	45	2	18	27
I-Rampes et allées extérieures	20,0	54	1	10,8	32,4
J-Salles de réunion	2,5	9	2	0,45	0,675
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0
Total:				126,5	209,625
Degré d'accessibilité moyen d'un centre administratif				60%	

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)	
813 @	1813
1410 @	1821
2450 @	5500
N/A @	N/A
N/A @	N/A
N/A @	N/A
0 @	0
2500 @	42000
3063 @	6500
45 @	135
N/A @	N/A

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Centres administratifs

construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (0%)
- CSO de 25 à 50% appliquée (42%)
- CSO de 50 à 75% appliquée (58%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



A- Stationnement	•MAJORITÉ DES CAS:	•aucun espace accessible: à définir, ajouter pictogramme
B-Entrée, portes et baies de portes	• MAJORITÉ DES CAS:	•ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter
	• QUELQUES CAS:	•cadres et portes à changer
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	•PLUSIEURS CAS:	• quincaillerie à ajouter /modifier
	•QUELQUES CAS:	• salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie
H- Ascenseur et plates-formes élévatrices	•MAJORITÉ DES CAS:	•synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	•MAJORITÉ DES CAS:	• mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes
	•QUELQUES CAS:	• quincaillerie à ajouter/modifier
	•PEU DE CAS:	• rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un centre de formation de 10 281 \$ @ 57 769 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 146 bâtiments) 1 501 026 \$ @ 8 434 274 \$

CHSLD et CLSC (15 bâtiments échantillonnés)

construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	77	2	7,7	11,55	385 @ 770
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	100	2	40	60	620 @ 840
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	3	60	60	0 @ 0
D-Baignoires	2,5	62	2	3,1	4,65	465 @ 1550
E-Douches	2,5	100	3	7,5	7,5	0 @ 0
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	54	2	2,7	4,05	0 @ 270
G-Fontaines	2,5	62	3	4,65	4,65	0 @ 0
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	92	2	36,8	55,2	3220 @ 8280
I-Rampes et allées extérieures	20,0	69	2	27,6	41,4	345 @ 1035
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				190,1	249	
Degré d'accessibilité moyen d'un CHSLD				76%		

Évaluations - coût moyen d'un CHSLD/CLSC de 5 035 \$ @ 12 745 \$

Centres hospitaliers (14 bâtiments échantillonnés)

construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	100	2	10	15	500 @ 1000
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	100	3	60	60	343 @ 429
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales ²⁰	20,0	100	2	40	60	1000 @ 2857
D-Baignoires	2,5	100	2	5	7,5	750 @ 2500
E-Douches	2,5	100	3	7,5	7,5	0 @ 0
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	100	2	5	7,5	0 @ 500
G-Fontaines	2,5	57	2	2,85	4,275	427,5 @ 855
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	100	2	40	60	3500 @ 9000
I-Rampes et allées extérieures	20,0	71	3	42,6	42,6	125 @ 375
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				213,0	264,375	
Degré d'accessibilité moyen d'un centre hospitalier				81%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Évaluations - coût moyen d'un centre hospitalier de 6 646 \$ @ 17 516 \$

²⁰ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

Centres jeunesse (2 bâtiments échantillonnés)

construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	50	1	2,5	7,5	250 @ 750
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	200	1	40	120	3500 @ 6500
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	1	20	60	12500 @ 22500
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
G-Fontaines	2,5	50	2	2,5	3,75	375 @ 750
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	50	2	20	30	3500 @ 9000
I-Rampes et allées extérieures	20,0	150	1	30	90	7500 @ 15000
J-Salles de réunion	2,5	50	1	1,25	3,75	500 @ 1250
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				116,3	315	
Degré d'accessibilité moyen d'un centre jeunesse				37%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Évaluations - coût moyen d'un centre jeunesse et réadaptation de 28 125 \$ @ 55 750 \$

Centres de réadaptation (2 bâtiments échantillonnés)

construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	50	3	7,5	7,5	0 @ 0
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	250	2	100	150	1000 @ 1500
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	2	40	60	2500 @ 5000
D-Baignoires	2,5	100	2	5	7,5	375 @ 750
E-Douches	2,5	100	2	5	7,5	5000 @ 10000
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	50	2	N/A	3,75	0 @ 250
G-Fontaines	2,5	50	3	3,75	3,75	0 @ 0
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	100	2	40	60	1750 @ 4500
I-Rampes et allées extérieures	20,0	100	2	40	60	250 @ 750
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				241,3	360	
Degré d'accessibilité moyen d'un centre de réadaptation				67%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

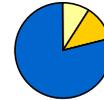
Évaluations - coût moyen d'un centre jeunesse et réadaptation de 10 875 \$ @ 22 750 \$

Réseau de la santé

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement appliquée

□ CSO de 0 à 25% appliquée	(9%)
■ CSO de 25 à 50 % appliquée	(12%)
■ CSO de 50 à 75 % appliquée	(0%)
■ CSO de 75 à 100% appliquée	(79%)



B- Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: • QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • entrées conformes (CHSLD, CLSC, CH) • mise aux normes complète nécessaire (centres jeunesse et réadaptation)
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales ²¹	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: • QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • salles de toilettes conformes • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles (centres jeunesse et réadaptation)
H- Ascenseur et plates-formes élévatoires	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur

Evaluations - coût moyen d'un bâtiment du réseau de la santé de 12 670 \$ @ 27 190 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 1 475 bâtiments) 18 688 434 \$ @ 40 105 619 \$

²¹ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

Bâtiments municipaux (33 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

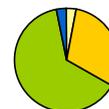
Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	45	2	4,5	6,75	225 @ 450
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	166	2	66,4	99,6	1450 @ 1936
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	91	1	18,2	54,6	1808 @ 4231
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	18	0	0	1,35	1800 @ 3600
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	42	2	2,1	3,15	0 @ 210
G-Fontaines	2,5	61	2	3,05	4,575	457,5 @ 915
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	30	2	12	18	1050 @ 2700
I-Rampes et allées extérieures	20,0	64	2	25,6	38,4	950 @ 2875
J-Salles de réunion	2,5	30	2	1,5	2,25	150 @ 450
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				133,4	228,675	
Degré d'accessibilité moyen d'un bâtiment comm. ou municipal				58%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Bâtiments municipaux

construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter • QUELQUES CAS: cadres et portes à changer, réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: quincaillerie à ajouter /modifier, salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie • QUELQUES CAS: mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: quincaillerie à ajouter/modifier, rampe existante à modifier • PEU DE CAS: mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes

Évaluations - coût moyen d'un bâtiment comm. ou municipal de 7 891 \$ @ 17 367 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 2 393 bâtiments)²² 18 881 967 \$ @ 41 559 231 \$

²²- voir annexe 4

SHQ (4 bâtiments échantillonnés)
bâtiments construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	25	2	2,5	3,75	125 @ 250
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	100	2	40	60	1250 @ 1500
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	2	40	60	2875 @ 6250
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	0	2	0	0	N/A @ N/A
G-Fontaines	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	75	2	30	45	3500 @ 9000
I-Rampes et allées extérieures	20,0	75	2	30	45	667 @ 2333
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				142,5	213,75	
Degré d'accessibilité moyen d'un bâtiment de la SHQ				67%		

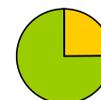
(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

SHQ

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (0%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (25%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (75%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



B-Entrée, portes et baies de portes	• MAJORITÉ DES CAS:	•ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales ¹	•PLUSIEURS CAS:	• salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie • quincaillerie à ajouter /modifier
H-Ascenseur et plates-formes élévatrice	•MAJORITÉ DES CAS:	•synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	•PLUSIEURS CAS: •PEU DE CAS:	• quincaillerie à ajouter/modifier • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un bâtiment de la SHQ²³ de 4 167 \$ @ 11 333 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 77 bâtiments) 320 859 \$ @ 872 641 \$

²³ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

SIQ (4 bâtiments échantillonnés)
bâtiments construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	50	3	7,5	7,5	0 @ 0
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	150	2	60	90	938 @ 1125
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	100	1	20	60	1813 @ 4375
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
E-Douches	2,5	50	1	1,25	3,75	1250 @ 5000
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	25	2	1,25	1,875	0 @ 125
G-Fontaines	2,5	25	0	0	1,875	250 @ 625
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	50	2	20	30	3500 @ 9000
I-Rampes et allées extérieures	20,0	50	3	30	30	0 @ 0
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				140,0	225	
Degré d'accessibilité moyen d'un bâtiment de la SIQ				62%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

SIQ

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (0%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (25%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (75%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



B-Entrée, portes et baies de portes	• MAJORITÉ DES CAS:	•ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	•MAJORITÉ DES CAS: •PEU DE CAS:	• quincaillerie à ajouter /modifier • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie
H-Ascenseur et plates-formes élévatrice	•MAJORITÉ DES CAS:	•synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur

Evaluations - coût moyen d'un bâtiment de la SIQ de 7 751 \$ @ 20 250 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 447 bâtiments) 3 464 697 \$ @ 9 051 750 \$

SECTEUR PRIVÉ

Bâtiments d'usage A (59 bâtiments échantillonnés)

construits avant 1976

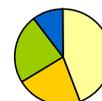
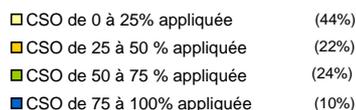
Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal	Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)
A-Stationnements	5,0	40	2	4	6	200 @ 400
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	100	2	40	60	2956 @ 5281
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	69	1	13,8	41,4	9568 @ 17227
D-Baignoires	2,5	4	1	0,1	0,3	100 @ 200
E-Douches	2,5	6	1	0,15	0,45	150 @ 600
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	23	2	1,15	1,725	0 @ 115
G-Fontaines	2,5	21	2	1,05	1,575	157,5 @ 315
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	25	0	0	15	36464 @ 62642
I-Rampes et allées extérieures	20,0	35	1	7	21	3473 @ 7703
J-Salles de réunion	2,5	21	1	0,525	1,575	210 @ 525
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0	N/A @ N/A
Total:				67,8	149,025	
Degré d'accessibilité moyen d'un bâtiment de l'usage A				45%		

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Usage A

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement peu appliquée



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: •QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter •cadres et portes à changer •réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: •QUELQUES CAS: •PEU DE CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles • quincaillerie à ajouter /modifier seulement • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie
H-Ascenseur et plates-formes élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: •QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> •plate-forme élévatrice à installer •synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: •QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes • rampe existante à modifier • quincaillerie à ajouter/modifier

Evaluations - coût moyen d'un bâtiment de l'usage A de 53 279 \$ @ 95 008 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 19339 bâtiments) 1 030 352 912 \$ @ 1 837 359 712 \$

Bâtiments d'usage C (72 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal
A-Stationnements	5,0	19	2	1,9	2,85
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	100	1	20	60
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	4	0	0	2,4
D-Baignoires	2,5	4	1	0,1	0,3
E-Douches	2,5	1	1	0,025	0,075
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	4	2	0,2	0,3
G-Fontaines	2,5	3	0	0	0,225
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	33	1	6,6	19,8
I-Rampes et allées extérieures	20,0	46	0	0	27,6
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	3	0	0	0,9
Total:				28,8	114,45
Degré d'accessibilité du secteur privé, usage C				25%	

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)	
95 @	190
4127 @	7566
11438 @	20625
100 @	200
25 @	100
0 @	20
30 @	75
22523 @	40090
4473 @	9743
N/A @	N/A
600 @	1050

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Usage C

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement non-appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (45%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (26%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (29%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (0%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: • QUELQUES CAS: • PLUSIEURS CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter • cadres et portes à changer • réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: • PLUSIEURS CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes • rampe existante à modifier

Évaluations - coût moyen d'un bâtiment de l'usage C de 43 411 \$ @ 79 659 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 16886 bâtiments) 733 038 146 \$ @ 1 345 121 874 \$

Bâtiments d'usage D (22 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal
A-Stationnements	5,0	45	2	4,5	6,75
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	141	1	28,2	84,6
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	73	1	14,6	43,8
D-Baignoires	2,5	5	2	0,25	0,375
E-Douches	2,5	0	N/A	N/A	0
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	27	2	1,35	2,025
G-Fontaines	2,5	27	2	1,35	2,025
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	45	0	0	27
I-Rampes et allées extérieures	20,0	50	1	10	30
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0
Total:				60,3	196,575
Degré d'accessibilité du secteur privé, usage D				31%	

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)	
225 @	450
4217 @	7867
9426 @	17206
37,5 @	125
N/A @	N/A
0 @	135
202,5 @	405
21385 @	38231
4273 @	8818
N/A @	N/A
N/A @	N/A

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Usage D

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) majoritairement peu appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (45%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (23%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (27%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (5%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> •ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter •réaménagement complet de l'entrée; travaux majeurs •QUELQUES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •cadres et portes à changer
C- Salles de toilettes et salles de toilettes spéciales ¹	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • salle de toilette à modifier pour en faire une toilette spéciale ou cabine accessible, ajouter quincaillerie • mise aux normes complète: destruction de murs pour permettre d'y intégrer des toilettes accessibles • quincaillerie à ajouter /modifier seulement •PEU DE CAS:
H-Ascenseur et plates-formes élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> •MAJORITÉ DES CAS: <ul style="list-style-type: none"> •synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur •plate-forme élévatrice à installer •QUELQUES CAS:
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> •PLUSIEURS CAS: <ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes •PEU DE CAS: <ul style="list-style-type: none"> • quincaillerie à ajouter/modifier

Évaluations - coût moyen d'un bâtiment de l'usage D²⁴ de 39 766 \$ @ 73 237 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 1748 bâtiments) 69 510 968 \$ @ 128 018 276 \$

²⁴ Pour fins de simplification de l'étude, une seule salle de toilette a été prise en considération dans le calcul des coûts. Le nombre de salles de toilettes devant être accessibles correspond au nombre d'étages pour lesquels un parcours sans obstacles est exigé (3.8.2.3.). Suite à la rencontre du 2 octobre 2006 avec la RBQ, il fut déterminé qu'une étude plus exhaustive du CcQ_95 serait nécessaire afin de déterminer le nombre minimal exact de toilettes devant être sans obstacles. Le coût moyen réel d'un bâtiment risque d'être plus élevé pour la majorité des bâtiments de certains usages.

Bâtiments d'usage E (15 bâtiments échantillonnés)
construits avant 1976

Éléments d'accessibilité	Pondération (%)	Fréquence (%)	Pointage (0à3)	Pointage pondéré (%*pointage)	Pointage maximal
A-Stationnements	5,0	40	2	4	6
B-Entrées, portes et baies de portes	20,0	133	2	53,2	79,8
C-Salles de toilettes individuelles et spéciales	20,0	40	2	16	24
D-Baignoires	2,5	0	N/A	N/A	0
E-Douches	2,5	13	1	0,325	0,975
F-Comptoirs et comptoirs pour téléphone	2,5	7	2	0,35	0,525
G-Fontaines	2,5	13	2	0,65	0,975
H-Ascenseurs et plates-formes élévatrices	20,0	13	1	2,6	7,8
I-Rampes et allées extérieures	20,0	40	1	8	24
J-Salles de réunion	2,5	0	N/A	N/A	0
K-Mesures spécifiques aux hôtels et motels	10,0	0	N/A	N/A	0
Total:				85,1	144,075
Degré d'accessibilité du secteur privé, usage E				59%	

Coûts moyens estimés pour un bâtiment (\$)	
200 @	400
2267 @	3867
300 @	1000
N/A @	N/A
325 @	1300
0 @	35
97,5 @	195
3500 @	9000
5167 @	10500
N/A @	N/A
N/A @	N/A

(%)	Pointage
Pondération: degré d'importance de l'élément d'accessibilité dans le parcours sans obstacle	3 - Satisfait pleinement aux exigences du code 2 - Satisfait avec des variantes mineures
Fréquence: pourcentage de bâtiments auxquels l'élément d'accessibilité s'applique	1 - Exige des variantes majeures 0 - Nécessite une mise à norme complète

Usage E

bâtiments construits avant 1976

Conception sans obstacles (CSO) moyennement appliquée

- CSO de 0 à 25% appliquée (7%)
- CSO de 25 à 50 % appliquée (27%)
- CSO de 50 à 75 % appliquée (59%)
- CSO de 75 à 100% appliquée (7%)



B-Entrée, portes et baies de portes	<ul style="list-style-type: none"> • MAJORITÉ DES CAS: • PEU DE CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • ajout de mécanisme d'ouverture électrique, seuil à modifier, pictogramme à ajouter • mise aux normes complète nécessaire
H-Ascenseur et plates-formes élévatrice	<ul style="list-style-type: none"> • PEU DE CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • plate-forme élévatrice à installer • synthétiseur vocal, braille et signaux sonores à ajouter à l'ascenseur
I. Rampes et allées extérieures	<ul style="list-style-type: none"> • PLUSIEURS CAS: • QUELQUES CAS: 	<ul style="list-style-type: none"> • mise aux normes complète nécessaire: construction de rampes • rampe existante à modifier • quincaillerie à ajouter/modifier

Évaluations - coût moyen d'un bâtiment de l'usage E de 11 857 \$ @ 26 297 \$

- coût estimé à l'échelle du Québec (pour 3328 bâtiments) 39 458 432 \$ @ 87 516 416 \$

5. Recommandations sur l'application de la loi sur l'accessibilité (section 3.8 du CcQ_95) aux immeubles construits avant 1976

5.a. État général de l'accessibilité selon les usages

Dans la majorité des cas rencontrés, la loi sur l'accessibilité aux immeubles (L.R.Q., c. E-20.1) s'appliquerait. Deux critères mesurent l'applicabilité de la conception sans obstacles : le degré d'accessibilité et le coût moyen par bâtiment. Il est important de comprendre que les degrés d'accessibilité obtenus dans les tableaux de pondération reflètent une moyenne des observations. En effet, ce degré dépend du pointage inscrit dans les tableaux qui lui, s'avère être une médiane des pointages obtenus. Ainsi, un pointage de 2 peut vouloir dire que, pour un même élément d'accessibilité, certains bâtiments répondaient totalement à la conception sans obstacles (3) alors que d'autres ne répondaient pas ou peu (0 ou 1).

De plus, étant donnée l'échéancier et l'objectif premier du mandat de donner une vision globale en terme d'applicabilité de la conception sans obstacles (par usage et à l'échelle de la province), des intervalles de coûts ont été utilisés pour déterminer un coût moyen par bâtiment.

Secteur public

Dans le secteur public, le degré d'accessibilité établi varie de façon importante dépendamment du type de bâtiment. Les normes de conception sans obstacles dans les bâtiments du secteur éducationnel semblent, de loin, les moins appliquées selon section 3.8 du CcQ_95. Cet état peut entre autres s'expliquer par le fait que ces bâtiments comportent souvent différents paliers et que, dans la plupart des cas, plusieurs marches mènent au niveau du rez-de-chaussée. Or, les écoles et les centres de formation récoltent un degré d'accessibilité respectif de 13% et 26%. Selon nos observations, pour la majorité de ces établissements, très peu de normes sans obstacles étaient appliquées, ce qui impliquait des travaux majeurs. Même les éléments les plus conformes selon le CcQ_95 nécessitaient des modifications mineures, et ce, pour la majorité des bâtiments. Bref, étant donné la façon dont ces bâtiments ont été conçus et en considérant que peu d'entre eux ont subi des rénovations majeures depuis leur construction, l'application de la conception sans obstacles dans les écoles et les centres de formation s'appliquerait mais nécessiterait des investissements majeurs.

En effet, les coûts moyens représentant l'application des normes d'une école seraient d'environ 52 000 \$ à 93 000 \$ et d'environ 23 000\$ à 44 000 \$ pour un centre de formation. Comparativement, les normes dans les cégeps et les universités (respectivement 41% et 62%) semblaient plus appliquées. Visiblement, depuis leur construction, des travaux ont été effectués quant à la conception sans obstacles dans quelques-uns de ces établissements. Dans la plupart des cas par contre, une ou quelques parties des bâtiments nécessitaient toujours une application complète des normes; seulement quelques bâtiments auraient satisfait aux normes avec quelques travaux

mineurs. La moyenne des coûts pour la mise aux normes d'un bâtiment de cégep est d'environ 33 000 \$ à 59 000 \$ alors que celle d'un pavillon universitaire est plutôt de 12 000 \$ à 25 000 \$. Enfin, les centres administratifs sont parmi les bâtiments du secteur éducationnel où, avec 60% de degré d'accessibilité, le parcours sans obstacle se conformait le mieux au CcQ_95. Les coûts moyens rattachés à l'application des normes de la conception sans obstacles d'un centre administratif sont donc évalués entre environ 10 000 \$ et 58 000 \$.

En comparaison, la conception sans obstacles dans le **réseau de la santé** semble, quant à lui, beaucoup plus appliquée. Les CHSLD/CLSC, les centres hospitaliers et les centres de réadaptation récoltent en effet les plus hauts degrés de conformité aux normes sans obstacles du CcQ_95, soit respectivement 67%, 76% et 81% (pour, respectivement, un coût moyen par bâtiment d'environ 5 000\$ à 13 000\$, 7 000 \$ à 18 000 \$ et 11 000\$ à 23 000\$). Visiblement, la fonction des soins aux personnes à mobilité réduite de ces bâtiments explique qu'ils ont été conçus pour être accessibles et que les rénovations ont été effectuées en terme de parcours sans obstacle sur ces bâtiments depuis leur construction. En effet, la grande majorité de ces établissements ne nécessitaient que des modifications mineures pour satisfaire aux exigences d'accessibilité.

Dans ce secteur par contre, les centres jeunesse font exception, avec un degré d'accessibilité de 37%, puisque la proportion de bâtiments nécessitant des interventions majeures était plus grande et aucun élément d'accessibilité ne répondait complètement aux normes. Pour les centres jeunesse, le coût moyen par bâtiment s'élève environ entre 28 000 \$ et 56 000 \$. Ces derniers montants expliquent que l'évaluation des coûts moyens associés à un bâtiment du réseau de la santé est légèrement supérieure et se chiffre entre environ 13 000 \$ et 27 000 \$.

Les **bâtiments municipaux**, quant à eux, obtiennent un degré d'accessibilité de 58%. Une partie des bâtiments de l'échantillon observé a été rénovée depuis leur construction. Par contre, les bâtiments qui ne l'ont pas été nécessitent une attention particulière aux entrées, aux salles de toilettes et aux douches lorsque applicable. De plus, notons que certains de ces bâtiments, de nature communautaire, sont fréquentés par des personnes âgées nécessitant de plus en plus d'aménagement prévu à cet effet. Les coûts moyens d'application des normes pour un bâtiment du réseau municipal sont donc estimés de 8 000 \$ à 17 000 \$.

Le secteur public comprend également des bâtiments de la **SHQ** et de la **SIQ**. L'échantillon de la SHQ démontre un taux de 67% d'accessibilité. L'observation de ces bâtiments indique que, de façon générale, puisqu'ils sont sujets à desservir une clientèle à mobilité réduite, certains travaux ont été accomplis depuis leur construction. Conséquemment, un pointage de 2 a été attribué à chacun des éléments d'accessibilité applicables. Le coût moyen pour l'application des normes est donc faible, soit d'environ 4 000 \$ à

11 000 \$. L'échantillon de la SIQ, quant à lui, avec un degré d'accessibilité évaluée à 62%, indique qu'une attention particulière devrait être portée aux salles de toilettes. Les autres éléments analysés semblent nécessiter des interventions mineures. Le coût moyen est donc plus élevé, soit d'environ 7 751 \$ à 20 250 \$.

Secteur privé

Les bâtiments analysés dans le secteur privé ont comme particularité de couvrir un éventail très large de bâtiments. Notons que le secteur privé constitue le plus grand nombre de bâtiment dans l'ensemble du Québec, ce qui explique les coûts élevés associés à l'application des normes à l'échelle de la province. Néanmoins, les usages démontrés ci-dessous constituent, comme les bâtiments du secteur public, des lieux offrant des biens et services offerts à la population et qui devraient normalement satisfaire aux normes de conception sans obstacle.

Usage A

L'usage A, comprend les établissements de réunions comprenant restaurants, centres sportifs, salle de projection, salles d'exposition, garderies, théâtres, etc. Ces bâtiments ont un degré d'accessibilité moyen établi à 45%. En effet, plusieurs bâtiments nécessitent des travaux majeurs étant donné leurs entrées où rampes et/ou plates-formes élévatoires devaient être installées. De plus, plusieurs de ces bâtiments, en grande majorité les restaurants, n'ont jamais prévu d'aménagements sans obstacles. Les salles de toilettes impliquent entre autres des travaux majeurs pour l'application des normes de conception sans obstacles. Le coût moyen correspondant, attribué à un bâtiment d'usage A, est d'environ 53 000 \$ à 95 000 \$.

Usage C

Le cas particulier des bâtiments de l'usage C, dont l'échantillonnage est constitué principalement de logements, obtient un degré moyen d'accessibilité de 25%. Ce faible résultat provient du fait que très peu de bâtiments à logements ou de condominiums construits avant 1976 ont une entrée sans obstacles. Une rampe ou une plate-forme élévatrice est donc souvent nécessaire pour rejoindre le niveau de l'entrée qui elle, nécessite plusieurs modifications pour être conformes aux exigences du CcQ_95. Les fréquences peu élevées des éléments d'accessibilités C à G sont expliquées par l'évaluation arrêtée, selon les normes de la section 3.8 du CcQ_95, aux entrées des logements ou des bâtiments. Les mesures spécifiques aux hôtels/motels obtiennent un pointage faible puisque ce type de bâtiment nécessitait de grandes modifications. Sur l'ensemble des bâtiments d'usage C visités, le coût moyen s'élève entre environ 43 000 \$ à 80 000\$.

Usage D

L'usage D, comprenant les établissements d'affaire, obtient également un faible degré d'accessibilité moyen avec 31%. Il est à noter qu'un grand nombre de ces établissements, comprenant professionnels de la santé et bureaux, se retrouvent à l'étage supérieur d'un bâtiment accessible que par des marches. Les coûts élevés estimés entre environ 39 000\$ et 73 000\$, sont attribuables principalement à l'installation de plates-formes élévatrices permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ces services situés à l'étage.

Usage E

Enfin, les bâtiments commerciaux obtiennent un plus haut degré d'accessibilité, avec 59%, étant donné leur emplacement souvent de plein pied sur la rue. De plus, les salles de toilettes sont applicables à moins de la moitié de l'échantillon. Néanmoins, il est à noter que certains commerces sans parcours sans obstacles nécessitent des plates-formes ou des rampes pour y avoir accès. Le coût moyen associé à l'application des normes sans obstacles d'un bâtiment d'usage E est donc de 12 000 \$ à 26 000 \$.

5.b. Initiatives sur l'accessibilité

D'une part, afin de formuler plus adéquatement les recommandations, il aurait été préférable d'avoir accès à des informations sur les demandes et la fréquentation des personnes handicapées selon les usages de bâtiment. Or, des recherches pour obtenir de la documentation auprès de *l'Office des personnes handicapées du Québec* en liens avec les besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité se sont avérées infructueuses. Aucune documentation décrivant l'acuité des besoins permet de savoir vers quels types de bâtiment les plaintes sont généralement dirigées. En ce sens, il fut impossible de détailler les priorités suggérées quant à l'application des normes de la conception sans obstacles par usages ou par types de bâtiment.

D'autre part, le gouvernement de l'Ontario s'est doté récemment de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Étant donnée la nouveauté de cette loi, il n'existe pas de réactions ni d'échos sur le bon fonctionnement de cette loi. Dans un plan d'action visant l'accessibilité complète de l'Ontario étalée sur 20 ans, la loi "*concevra, mettra en œuvre et appliquera des normes d'accessibilité concernant les biens, les services, les installations, les locaux, les bâtiments et l'emploi*".¹⁹ L'exemple du gouvernement de l'Ontario peut être enrichissant au niveau d'un calendrier de réalisations de l'application des normes d'accessibilité au Québec.

De plus, il serait pertinent de se rallier aux initiatives régionales déjà mises en place en matière d'accessibilité. En effet, la ville de Montréal s'est dotée, en 2006, d'un plan d'action en matière d'accessibilité universelle. Ce plan

¹⁹ <http://www.citizenship.gov.on.ca/french/about/b100505.htm>

d'action projette le développement principalement au niveau de trois secteurs, soit la culture et les bibliothèques, l'habitation et la voirie (aménagement et entretien)²⁰. De plus, un des axes de développement visé est celui de l'accessibilité architecturale, étroitement lié à la présente étude.

Enfin, plusieurs études en cours sur l'accessibilité sont relatées dans un document intitulé Action gouvernementale et personnes handicapées²⁵. Ce document donne une vision large des actions posées en liens avec l'intégration et l'amélioration de l'accessibilité chez les personnes ayant un handicap. On y fait mention, par exemple, d'une étude visant l'accessibilité de certaines stations de Métro, à Montréal, ou encore d'ententes visant à accroître l'accessibilité du réseau des musées québécois.

5.c. Limites du Code de construction du Québec (CcQ_95)

Il y a eu, tout au long des visites de bâtiments, certaines lacunes quant aux normes à inspecter. En effet, les fiches d'évaluation utilisées tiennent compte des articles du CcQ_95, c'est-à-dire des normes minimales en matière de conception sans obstacles. Par ailleurs, certains facteurs qui ne figurant pas dans le CcQ_95 pourraient être considérés dans un éventuel projet d'application des normes de conception sans obstacles.

Mentionnons également qu'une liste plus détaillée des améliorations requises au code de construction du Québec se retrouve dans une étude effectuée à l'automne 2005 par l'Alliance québécoise des regroupements pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) et la confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)²⁶. Le tableau suivant est donc une ouverture sur des items n'ayant pas été évalués dans cette étude et qui pourraient enrichir davantage la vision de l'accessibilité au Québec.

ITEMS	COMMENTAIRES
stationnements	
Débarcadère pour transport adapté et bateau trottoir	Les débarcadères pour transport adapté n'ont pas été évalués dans l'étude. De plus, lorsque le stationnement est situé dans la rue, un bateau trottoir devrait être prévu devant l'entrée principale qui doit être sans obstacles.

²⁰ http://www2.ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/accessibilite_fr/coll_accessibilite_gab.shtm

²⁵ Revue de l'année 2005-2006, Action gouvernementale et personnes handicapées, Office des personnes handicapées, Québec, juin 2006 (www.ophq.gouv.qc.ca)

Entrées, portes et baie de porte	
Sécurité en cas d'incendie	Mentionnons que la fiche d'évaluation concernant les entrées et les portes excluait les sorties de secours. En ce sens, l'étude ne tient pas compte des portes de sortie ayant un seuil trop élevé ou des marches à franchir pour sortir du bâtiment.
Porte d'entrée donnant directement sur le trottoir.	Certains bâtiments visités comprenaient une limite physique à l'application des normes. Des bâtiments ayant des marches menant à l'entrée donnant directement sur le trottoir, élimine la possibilité d'installer une rampe ou une plateforme élévatrice à cause d'un manque d'espace.
Handicaps autres que mobilité	
Les articles de la section 3.8 du CcQ_95 traitent principalement des handicaps de mobilité	En effet, la partie 3.8 ne touche que très peu aux exigences concernant d'autres type d'handicaps tels que sensoriels, auditifs et mentaux, les déficiences intellectuelles ou les handicaps de santé (sclérose en plaque, arthrite...).

5.d. Recommandations

Considérant les normes du CcQ_95 comme étant un minimum quant à la conception du parcours sans obstacles, la loi sur l'accessibilité aux immeubles (L.R.Q., c. E-20.1) s'appliquerait dans la majorité des cas rencontrés. Il serait donc possible, en terme d'applicabilité de la section 3.8. du CcQ_95, d'intégrer les normes de conception sans obstacles à la plupart des bâtiments. Par contre, du point de vue des investissements, il serait sans doute plus difficile de réaliser cet objectif. Les recommandations suggérées proposent donc des solutions pour diminuer les investissements de départ sans pour autant diminuer l'importance de la conception sans obstacles des bâtiments. Autrement dit, les recommandations visent une réalisation complète à long terme, de l'application des normes d'accessibilité (section 3.8. du CcQ_95) des bâtiments et proposent des pistes de solution possibles pour diminuer les investissements encourus.

Puisque aucune donnée statistique n'existe à propos des besoins des personnes handicapées, il n'est pas possible d'appuyer des recommandations sur des faits de cette nature. En ce sens, puisque le mandat était de donner une vision globale de l'état d'accessibilité des bâtiments d'avant 1976 au Québec en se basant sur le Code de construction du Québec 1995, les recommandations seront fondées sur les observations effectuées sur le terrain et sur l'applicabilité des normes du code. Les recommandations suivantes sont donc des pistes envisageables pour mener à bien un plan d'action à long terme sur les normes de conception sans obstacles.

En terme d'applicabilité de la section 3.8 du Code de construction, trois principales pistes pourrait être développées si d'éventuels engagements sont entrepris sur l'application des normes de conception sans obstacles des bâtiments construits avant 1976. D'abord, considérant que la population de chaque usage influence directement les investissements encourus, deux approches pourraient être envisagées : soit une application des normes par rayon d'accessibilité ou par sous-usages. En effet, il s'avère plus difficile de privilégier un usage plus qu'un autre ; par contre, à l'intérieur même de ces usages, une priorité pourrait se définir par l'emplacement stratégique ou par le type de bâtiment. Puis, il serait possible d'établir une priorité par groupe d'éléments d'accessibilité selon leur importance dans le parcours sans obstacle.

Néanmoins, advenant leur concrétisation, toutes les possibilités énumérés nécessiteraient une étude approfondie afin d'étudier leur faisabilité. Les pistes introduites dans cette section doivent être considérées uniquement comme des suggestions pour favoriser un minimum d'accessibilité à court terme et non comme des solutions impératives pour réduire l'importance des besoins de la clientèle cible ou favoriser un type de bâtiment plus qu'un autre. Il en tiendra aux organisations et aux ministères impliqués d'établir leurs propres priorités relativement aux investissements encourus.

Priorité établie par catégorie ou par fonction de bâtiment

Malgré qu'il soit difficile de privilégier un usage plus qu'un autre, il serait possible de prioriser un secteur plutôt qu'un autre. En l'occurrence, le secteur public devrait par définition, être sans obstacles. Dans le secteur éducationnel, il serait peut-être avantageux d'appliquer les normes de conception sans obstacles dans les écoles ; plus que dans les cégeps ou dans les universités qui souvent, se situent sur un campus. En effet, pour ces derniers, contrairement aux écoles qui se limitent à un bâtiment par site, il est toujours possible de relocaliser les cours ou les examens dans d'autres locaux ou d'autres pavillons si nécessaire. Or, favoriser l'application des normes de conception sans obstacles des écoles rendrait, par le fait même, le parcours des services de garde et de certains centres de formation professionnelle sans obstacles puisque ceux-ci occupent souvent des locaux du même bâtiment.

Dans le secteur de la santé, les centres hospitaliers, les CLSC et les CHSLD étant majoritairement sans obstacles, une personne handicapée peut facilement se déplacer pour avoir accès aux soins et services offerts. Par ailleurs, il en est tout autrement pour les centres de jeunesse. Il faut cependant noter que l'échantillon ne comportait que deux bâtiments dans cette catégorie. Pour ces cas, l'application des normes sans obstacles, suivant leur première fonction de soins à la population, faciliterait leur bon fonctionnement. En plus, pour la plupart des cas, l'application des normes était physiquement faisable mais financièrement impossible. Or, il serait nécessaire d'accorder une importance particulière pour intégrer la conception sans obstacles aux bâtiments de cette catégorie.

Dans le secteur privé, étant donné le grand nombre de bâtiments de chaque usage, deux options pourraient être envisagées. La première impliquerait de sous-diviser les usages primaires (A, C, D, E) en sous-usages qui eux, pourrait être classés par ordre d'importance. Par exemple, dans l'usage A, une priorité pourrait être accordée, considérant l'achalandage de chacun, aux restaurants, aux bibliothèques et aux musées si telle est la demande auprès des personnes handicapées. Pour les bâtiments de type habitations (usage C), une première phase d'application des normes pourrait cibler que les bâtiments qui doivent répondre à la section 3.8. du CcQ_95. Cette sélection permettrait d'éliminer tous les bâtiments à logements de plus petite échelle compris dans la section 9 du CcQ_95 (600m² ou moins et au plus 3 étages). En ce qui a trait à la catégorie d'usage D, les bâtiments où des soins de la santé sont offerts (cliniques médicales, cabinets de dentistes, autres professionnels de la santé) devraient, par définition, être priorisés. Pour les bâtiments de l'usage E, l'application des normes du parcours sans obstacles des magasins de grande surface pourrait, quant à elle, constituer une première phase.

Priorité établie par rayon d'accessibilité

Une seconde approche viserait à se rallier aux initiatives régionales déjà entreprises et de délimiter des zones d'accessibilité à l'intérieur des villes ou municipalités. Or, puisque plusieurs initiatives de la part de certaines municipalités sont déjà entamées en matière d'accessibilité, il serait primordial d'engager une coordination permettant un meilleur fonctionnement dans un éventuel processus d'application des normes. Par exemple, l'application des normes pourraient s'effectuer spécifiquement autour de stations de métro cibles, soit dans un rayon déterminé, créant ainsi des regroupements de bâtiments avec conception sans obstacles. La mobilité des personnes cibles serait donc favorisée à l'intérieur ces secteurs, puis d'un secteur à l'autre. Cette approche aurait pour avantage de ne favoriser aucun usage en particulier ; il permettrait la circulation dans ces zones et offrirait un moyen de se déplacer d'une zone à l'autre, par le métro dans ce cas-ci.

Priorité établie par groupe d'éléments d'accessibilité

Finalement, considérant toutes ces possibilités, il serait possible d'adopter, en parallèle ou conjointement, l'approche par groupe d'éléments d'accessibilité. Autrement dit, une priorité pourrait être accordée à tous les bâtiments choisis, selon l'importance des éléments d'accessibilité dans la conception sans obstacles du CcQ_95. Ainsi, une première phase pourrait comprendre l'application des normes relatives aux entrées, aux salles de toilettes, aux rampes, aux ascenseurs et aux plates-formes élévatrices. Il va de soi que tous ces éléments doivent être considérés en un ensemble. Il s'avère que ces éléments, en plus d'être les plus importants dans le parcours sans obstacles, sont aussi les plus dispendieux à appliquer. Malgré tout, les prioriser permettrait de réduire les coûts d'une première phase en éliminant temporairement tous les autres petits investissements encourus (fontaines, baignoires, douches). Autrement dit, à cette première étape, si seuls les normes relatives à ce groupe d'éléments sont appliquées, les personnes handicapées pourraient avoir un minimum d'accès aux édifices.

Il est toutefois important de rappeler que ces éléments sont à considérer comme un groupe indivisible puisqu'ils se complètent et sont dépendants l'un de l'autre pour obtenir un parcours sans obstacles. Par exemple, il serait inefficace de rendre seulement les entrées de tous les bâtiments ou une partie de ces entrées sans obstacles s'il est impossible par après, d'accéder ni aux suites, aux salles de toilettes et/ou aux ascenseurs. Suivant cette approche, les éléments tels que les stationnements, avec les douches, les baignoires et les salles de réunion (étant donné qu'ils se rattachent souvent à la fonction même du bâtiment), pourraient constituer un second groupe d'éléments à prioriser. Finalement, un dernier groupe pourrait comprendre les fontaines, les comptoirs et comptoirs pour téléphone.

En conclusion, considérant qu'il fut impossible de s'appuyer sur quelconque étude ou rapport révélant la fréquentation des bâtiments ou les demandes des personnes handicapées quant à l'accessibilité des bâtiments selon les usages, trois approches sont suggérées : par usage, par rayon d'accessibilité ou par élément d'accessibilité. Chacune de ces méthodes peut être réalisée parallèlement ou conjointement, dépendamment des budgets et des priorités de chaque ministère(s) relié(s). Dans l'éventualité d'une publication ultérieure de la documentation, chaque instance gouvernementale impliquée pourra élaborer les options et les préciser davantage. Il demeure important de considérer que le CcQ_95 constitue un minimum quant à la conception du parcours sans obstacles. Le code considère uniquement le domaine de la construction et comprend ses limites suivant lesquels cette étude fut basée. Bref, dans tous les cas, une communication rigoureuse entre les différents intervenants devra être soutenue afin d'assurer une application des normes efficace des bâtiments, de simplifier les démarches et de diminuer les coûts déjà engagés par les organismes, les différents paliers de gouvernement (incluant le municipal) et les particuliers.

Bibliographie et autres sources

DOCUMENTS :

AQRIPH et COPHAN, *amélioration requises au code de construction du Québec en matière d'accessibilité universelle*, demande du milieu associatif des personnes handicapées du Québec, automne 2005

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Échantillonnage et pondération, Rapports techniques du recensement de 1996*, Ottawa, Statistique Canada.

INTERIOR COST DATA/ RS Means, Kingston, MA, R.S. Means Co., c2006

MALO, L. (1983), *Statistiques appliquées à la sociologie*, Montréal, Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.

MORIN, H. (1993), *Théorie de l'échantillonnage*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

NORMES NATIONALE DU CANADA, *accessibilité des bâtiments et autres installations règles de conceptions*, CAN/CSA-B651-95, sécurité publique, CSA international, Toronto, 1996

SATIN, A., SHASTRY, W. (1989), *L'échantillonnage : un guide non mathématique*, Ottawa, Statistique Canada.

SCHWOEBEL, V., LAPIERRE, K., AULAGNIER, M. VERGER, P. (2005), *Démarches épidémiologiques après une catastrophe*, Paris, Ministère de l'Écologie (France).

TILLÉ, Y., *Théorie des sondages, échantillonnage et estimation en populations finies* (2^e cycle – Écoles d'ingénieurs), Dunod, pp. 70-7.

PAGES INTERNET

Informations de Statistique Canada :
www.statcan.ca/francais/edu/power/toc/contents_f.htm

Ville de Montréal :

<http://ville.montreal.qc.ca>

Office des personnes handicapées du Québec :
<http://www.ophq.gouv.qc.ca/index.htm>

Ville de Vancouver :
<http://vancouver.ca/ctyclerk/ccclerk/000215/I.htm>

Annexe 1

MONTRÉAL 3	
<u>Arrondissements de Montréal en 2006</u>	<u>Villes reconstituées en 2006</u>
1 Ahuntsic - Cartierville	1 Baie-d'Urfé
2 Anjou	2 Beaconsfield
3 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	3 Côte-Saint-Luc
4 Île-Bizard - Sainte-Geneviève	4 Dollard-des-Ormeaux
5 Lachine	5 Dorval
6 LaSalle	6 Hampstead
7 Sud-Ouest	7 Kirkland
8 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	8 L'île-Dorval
9 Montréal-Nord	9 Montréal-Est
10 Outremont	10 Montréal-Ouest
11 Pierrefonds - Roxboro	11 Ville Mont-Royal
12 Plateau Mont-Royal	12 Pointe-Claire
13 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	13 Sainte-Anne-de-Bellevue
14 Rosemont - La Petite-Patrie	14 Senneville
15 Saint-Laurent	15 Westmount
16 Saint-Léonard	
17 Verdun	
18 Ville-Marie	
19 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	

VILLE DE QUÉBEC	
<u>Arrondissements de Québec en 2006</u>	<u>Villes reconstituées en 2006</u>
1 Beauport	1 L'Ancienne-Lorette
2 Charlebourg	2 Saint-Augustin
3 La Cité (Vieux-Québec)	
4 La Haute-Saint-Charles	
5 Laurentien	
6 Les Rivières	
7 Limoilou	
8 Sainte-Foy - Sillery	

SHAWINIGAN	
<u>Secteurs en 2006</u>	
1 Shawinigan	
2 Shawinigan-Sud	
3 Grand-Mère	
4 Saint-George-de-Champlain	
5 Lac-à-la-Tortue	
6 Saint-Jean-des-Piles	
7 Saint-Gérard-des-Laurentides	

Annexe 2

De manière à rendre plus probant ce corpus d'analyse et pour améliorer l'objectivité de notre démarche, nous avons décidé de constituer un micro-échantillon de 36 bâtiments non datés (sur un total de 106 ou 34 %) et d'effectuer une inspection visuelle permettant ainsi de dater avant ou après 1976 l'ensemble des bâtiments.

Notre inspection, réalisée les 5 et 8 mai 2006, a révélé que 30 des 36 bâtiments visualisés en micro-échantillon appartenaient largement au groupe de bâtiments construits avant 1976 (83,3 % contre 16,74 %), toute proportion gardée.

Comme nous avons à l'origine surpondéré les bâtiments datés dans l'établissement de l'échantillon, le biais méthodologique observé ici semble moins important et vient renforcer par le fait même l'objectivité de la démarche méthodologique de la présente enquête, toute chose étant égale par ailleurs.

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

B ENTRÉES, PORTES ET BAIES DE PORTES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
B-1 Nombre total d'entrées piétonnières	3.8.1.2											
B-2 Nombre d'entrées accessibles	3.8.1.2	50%										
B-3 Entrée accessible de l'extérieur au premier étage et aux étages dans un établissement de réunion, d'affaires et commercial	3.8.3.3	1										
B-4 Portes équipées d'un mécanisme d'ouverture ELECTRIQUE pour les hôtels, bât. Du groupe B-div 2 et du groupe A,D et E de plus de 600m.ca	3.8.3.3	1										
B-5 Largeur libre entre la porte ouverte et la butée de porte	3.8.3.3	800mm MIN										
B-6 Hauteur maximale du seuil	3.8.3.3	13mm										
B-7 Délai minimal de fermeture du ferme-porte	3.8.3.3	3s.										
B-8 Force maximale d'ouverture des portes extérieures	3.8.3.3	38N (8,5 lbs)										
B-9 Force maximale d'ouverture des portes intérieures	3.8.3.3	22N (5 lbs.)										
B-10 Espace minimal entre deux portes en enfilade	3.8.3.3	1200mm										
B-11 Porte à deux vantaux: au moins un vantail conforme avec ci-dessus	3.8.3.3	oui										
B-12 Dégagement de la porte pivotant en direction de l'approche	3.8.3.3	600mmMIN										
B-13 Dégagement de la porte pivotant en direction opposée de l'approche	3.8.3.3	300mm MIN										
B-14 Présence du pictogramme international d'accessibilité	3.8.3.1	oui										
DESCRIPTION de l'entrée, porte ou baie de porte												
Sondé par: Stéphane Desrochers								Date:		Total:		

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

C.1	SALLES DE TOILETTES ET SALLES DE TOILETTES SPÉCIALES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
						N/A.	Oui	Non					
porte entrée													
									description de la toilette				
C-1	présence d'un pictogramme d'accessibilité												
C-2	Largeur libre de la baie de porte	3.8.3.3	900mm MIN										
C-3	Hauteur d'une baie de porte par rapport au revêtement de plancher et biseauté	3.8.3.3	13mm MAX										
cabinet accessible ET salle de toilette spéciale													
C-4	Hauteur du siège de toilette à partir du plancher (écart)	3.8.3.9	400-460 mm										
C-5	Distance entre la cuvette et la paroi adjacente (écart)	3.8.3.8	285-305 mm										
C-6	Diamètre des barres d'appui(écart)	3.8.3.8	30-40 mm										
C-7	Espace entre la barre d'appui et la paroi adjacente (écart)	3.8.3.8	35-45 mm										
C-8	Force de résistance minimale des barres d'appui	3.8.3.8	1.3 kn										
C-9	Hauteur des barres d'appui à partir du plancher (écart)	3.8.3.8	840-920 mm										
C-10	Barre d'appui latérale: distance au-delà de la toilette	3.8.3.8	450mm MIN										
C-11	Longueur minimale de la barre d'appui à l'arrière de la cuvette même largeur de la cuvette	3.8.3.8	oui										
C-12	La chasse d'eau est facilement accesible	3.8.3.9	oui										
C-13	Dossier comme un couvercle	3.8.3.9	oui										
C-14	Abattant sans mécanisme à ressort	3.8.3.9	oui										
cabinet accessible													
C-15	Dimensions du cabinet accessible MIN	3.8.3.8	1500x 1500mm										
C-16	Hauteur du crochet (fixé sur une paroi latérale)	3.8.3.8	1400mm MAX										
C-17	Dispositif de verrouillage facile à manier de l'intérieur	3.8.3.8	oui										
C-18	Dégagement de la porte du cabinet accessible	3.8.3.8	760mm MIN										
C-19	La porte s'ouvre vers l'extérieur à moins d'espaces additionnels à l'intérieur	3.8.3.8	oui										
C-20	Longueur de la poignée en D horizontale du côté intérieur de la porte	3.8.3.8	140mm MIN										
C-21	Distance de la poignée intérieure du côté charnières de la porte	3.8.3.8	200-300 mm										
Sondé par: Stéphane Desrochers									Date:			Total:	

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

C.2 SALLES DE TOILETTES ET SALLES DE TOILETTES SPÉCIALES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
C-22 Porte munie d'une poignée extérieure près du côté pêne	3.8.3.8	oui										
C-23 dégagement entre face extérieure du devant de la cabine et face d'une porte de la salle de toilette s'ouvrant vers l'intérieur	3.8.3.8	1700mm MIN										
C-24 dégagement entre face extérieure du devant de la cabine et tout appareil sanitaire fixé au mur	3.8.3.8	1400mm MIN										
salle de toilette spéciale												
C-25 Porte qui se verrouille de l'intérieur et qui peut se déverrouiller de l'extérieur	3.8.3.12	oui										
C-26 Dispositif de fermeture et de verrouillage de type loquets faciles à saisir	3.8.3.12	oui										
C-27 Hauteur du dispositif de fermeture (J15) (écart)	3.8.3.12	900-1000 mm										
C-28 Hauteur d'une tablette (salles de toilettes spéciales)	3.8.3.12	1200mm MAX										
LAVABOS												
C-29 Distance entre le centre du lavabo et la paroi latérale	3.8.3.11	460mm MIN										
C-30 Hauteur du dessus de lavabo à partir du plancher	3.8.3.11	865mm MAX										
C-31 Hauteur du dégagement à l'avant du meuble-lavabo.	3.8.3.11	760mm MIN										
C-32 Hauteur du dégagement au niveau des genoux	3.8.3.11	685mm MIN										
C-33 Hauteur du dégagement au niveau des pieds	3.8.3.11	230mm MIN										
C-34 Les tuyaux d'eau chaude et d'évacuation sont isolés	3.8.3.11	oui										
C-35 Les poignées de robinet de type à levier non actionnées par ressort ou automatique	3.8.3.11	oui										
C-36 Hauteur maximale du distributeur de savon et de serviettes	3.8.3.11	1200mm MAX										
C-37 Si miroir il y a, hauteur maximale de 1000mm ou incliné	3.8.3.11	oui										
URINOIRS												
C-38 Urinoir au même niveau du plancher	3.8.3.10	oui										
C-39 Hauteur à partir de la bordure pour urinoir du type mural (écart)	3.8.3.10	418-512										
C-40 Dégagement minimal de l'urinoir	3.8.3.10	800mm										
C-41 Urinoir accessible sans marche	3.8.3.10	oui										
C-42 Urinoir doit être muni de deux barres verticales de 300mm situées à 380mm du centre de l'urinoir	3.8.3.10	oui										
C-43 Hauteur maximale des barres d'appui verticales à leurs axes	3.8.3.10	1000mm										
Sondé par: Stéphane Desrochers									Date:		Total:	

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

D BAINOIRES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
D-1 Le bord est dégagé sur toute sa longueur	3.8.3.17	oui										
D-2 Aire libre minimale adjacente à toute sa longueur	3.8.3.17	800 x 1500mm										
D-3 Hauteur maximale de la bordure (écart)	3.8.3.17	400-460 mm										
D-4 Aucune porte	3.8.3.17	oui										
D-5 Mitigeur à pression ou à réglage thermostatique avec levier ou dispositif pouvant être manœuvré avec poing fermé en position assise	3.8.3.13	oui										
D-6 Longueur minimale d'une douche téléphone	3.8.3.17	1800mm										
D-7 Inverseur pouvant être manœuvré avec un poing fermé en position assise pour une douche téléphone	3.8.3.17	oui										
D-8 Douche téléphone ayant un support pour utilisation fixe en position assise	3.8.3.17	oui										
D-9 Porte-savon entièrement encastré et à atteignable en position assise	3.8.3.13	oui										
D-10 2 barres d'appui ayant un fini résistant au glissement	3.8.3.17	oui										
D-11 Force de résistance minimale des barres d'appui	3.8.3.17	1.3 kn										
D-12 Diamètre des barres d'appui(écart)	3.8.3.17	30-40 mm										
D-13 Longueur minimale des barres d'appui	3.8.3.17	1200mm										
D-14 Espace entre la barre d'appui et la paroi adjacente (écart)	3.8.3.17	35-45 mm										
D-15 Hauteur maximale de la barre d'appui horizontale du bord de la baignoire (écart)	3.8.3.17	180 x 280mm										
D-16 Hauteur maximale du bas de la barre d'appui verticale du bord de la baignoire côté accès à la baignoire(écart)	3.8.3.17	180 x 280mm										
Sondé par: Stéphane Desrochers								Date:		Total:		

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

E DOUCHES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
E-1 Largeur minimale de la cabine	3.8.3.13	oui										
E-2 Longueur minimale de la cabine	3.8.3.13	oui										
E-3 Dégagement minimale devant l'entrée de la cabine	3.8.3.13	800 x 1500mm										
E-4 Plancher antidérapant	3.8.3.13	400-460 mm										
E-5 Hauteur maximale du seuil	3.8.3.13	13mm MAX										
E-6 Mitigeur à pression ou à réglage thermostatique avec levier ou dispositif pouvant être manœuvré avec poing fermé en position assise	3.8.3.13	oui										
E-7 Longueur minimale d'une douche téléphone	3.8.3.13	1500mm MIN										
E-8 Douche téléphone ayant un support pour utilisation fixe en position assise	3.8.3.13	oui										
E-9 Porte-savon entièrement encastré et à atteignable en position assise	3.8.3.13	oui										
E-10 Force de résistance minimale des barres d'appui	3.8.3.8	1.3 kn										
E-11 Diamètre des barres d'appui(écart)	3.8.3.8	30-40 mm										
E-12 Espace entre la barre d'appui et la paroi adjacente (écart)	3.8.3.8	35-45 mm										
E-13 Longueur de la barre d'appui horizontale	3.8.3.17	900mm MIN										
E-14 Hauteur de la barre d'appui horizontale	3.8.3.17	850mm MIN										
E-15 Barre d'appui fixée à l'opposé de l'entrée, longueur prolongant vers le mur auquel le siège est fixé	3.8.3.17	300mm MIN										
E-16 Dimension minimale d'un siège articulé sans mécanisme à ressort	3.8.3.13	450x400 mm										
E-17 Hauteur d'un siège articulé sans mécanisme à ressort (+/-)	3.8.3.13	450mm										
E-18 Force de résistance minimale d'un siège	3.8.3.13	1.3 kn										
E-19 Présence du pictogramme international d'accessibilité	3.8.3.1	oui										
Sondé par: Stéphane Desrochers								Date:		Total:		

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

G FONTAINES	CNB 95	Requis	Réal	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
G-1 Gicleur près de l'avant	3.8.3.16	oui										
G-2 Hauteur maximale du gicleur	3.8.3.16	915mm MAX										
G-3 Commande automatique ou qui permet à une personne assise peut commander d'une seule main	3.8.3.16	oui										
G-4 Force maximale à exercer	3.8.3.16	22N										
Sondé par: Stéphane Desrochers									Date:			Total:

LISTE DE VÉRIFICATION - ACCESSIBILITÉ

I RAMPES ET ALLÉES EXTÉRIEURES	CNB 95	Requis	Réel	Écart (+/-)	Conformité			Commentaires / Suivi	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
					N/A.	Oui	Non					
I-1 Pente de la rampe	3.8.3.4	1:12										
I-2 Largeur libre minimale entre deux mains courantes de la rampe	3.8.3.4	870mm MIN										
I-3 Dimensions minimales des paliers haut et bas	3.8.3.4	1500 X 1500 MIN										
I-4 Dégagement minimal de la porte pivotant en direction de l'approche	3.8.3.4	600mm MIN										
I-5 Dégagement minimal de la porte pivotant en direction opposée de l'approche	3.8.3.4	300mm MIN										
I-6 Dimensions minimales des paliers transitoires à des intervalles de 9m et/ou changement brusque de direction	3.8.3.4	1200x 1200mm										
I-7 Dimensions minimales des paliers haut et bas	3.8.3.4	1500 X 1500 MIN										
I-8 Hauteur de la main-courante au-dessus de la rampe (écart)	3.4.6.4	865 - 965										
I-9 Diamètre de la main-courante circulaire (écart)	3.4.6.4	30 - 50										
I-10 Périmètre de la main-courante non circulaire (écart)	3.4.6.4	100-155 mm										
I-11 Prolongement minimal de la main-courante à chaque extrémité de la rampe	3.4.6.4	300mm MIN										
I-12 Dégagement minimal entre le mur et la main-courante	3.4.6.4	40mm MIN										
I-13 Surface antidérapante, continue et unie pour les allées extérieures	3.8.3.2	oui										
I-14 Largeur minimale des allées	3.8.3.2	1100mm MIN										
I-15 Dimensions des sections transitoires à des intervalles de 30m	3.8.3.2	1500x 2000mm										

Sondé par: Stéphane Desrochers

Date:

Total:

Annexe 4

Explication de la population de bâtiments construits avant 1976 au Québec, dans le réseau communautaire et municipal

Suite à une absence de données pour évaluer la population totale de bâtiments municipaux d'avant 1976 pour la province de Québec nous avons dû faire les hypothèses suivantes :

Validation de la proportion du nombre de bâtiments d'avant 1976 par ministère pour les 3 villes à l'étude versus le total pour la province :

- Santé : les 3 villes représentent 41% du total de la province
- SHQ : les 3 villes représentent 64% du total de la province
- SIQ : les 3 villes représentent 21% du total de la province
- MELS :
 - Cégeps : les 3 villes représentent 24% du total de la province
 - CFP : les 3 villes représentent 30% du total de la province
 - CAD : les 3 villes représentent 27% du total de la province
 - Écoles : les 3 villes représentent 29% du total de la province
 - Universités : les 3 villes représentent 84% du total de la province

La moyenne des 4 ministères est donc de 41%. Par contre, on note que l'écart type est très élevé pour l'ensemble des ministères. Nous avons donc ré-évalué la moyenne et associé le résultat à un comparatif avec les écoles. Car nous émettons l'hypothèse, qu'il devrait avoir une très grande ressemblance entre la proportion des bâtiments d'avant 1976 pour les écoles que la proportion des bâtiments municipaux... nous avons donc ajusté le taux moyen à 30%.

Par conséquent, nous avons 717 bâtiments municipaux d'avant 1976 pour les 3 villes à l'étude. Nous prenons donc ce 717 et on le divise par la proportion de 30%, on obtient alors le nombre total de bâtiments municipaux d'avant 1976 pour la province de Québec, soit : 2393 bâtiments.

Pour vérifier cette hypothèse nous avons validé la proportion de bâtiments municipaux des 3 villes à l'étude par rapport à la population (en habitants) de celles-ci et fait une règle de 3 par rapport à la population totale (en habitants) de la province du Québec. Donc, nous avons 717 bâtiments municipaux d'avant 1976 pour une population de 2 182 458 pour les 3 villes à l'étude par rapport à une population de 7 598 146 pour la province, ce qui fait 2500 bâtiments.

Nous pouvons donc assumer que le nombre total de bâtiments municipaux d'avant 1976 pour la province de Québec devrait se situer autour de 2393 bâtiments.

Recensement des bâtiments publics issus des villes de Montréal, Québec et Shawinigan

#	MUNICIPALITÉ	PROPRIÉTAIRE	NOM	ADRESSE	Code Postal	ANNEE DE CONSTRUCTION	NOMBRE D'ÉTAGE	SUPERFICIE
MELS - Écoles								
1	Shawinigan		Lafleche - (028)	1321, 5e Avenue	G9T 2N6	1950		3835
2	Shawinigan		Immaculée-Conception - (083)	153, 8e Rue	G9N 1B5	1941		4880
3	Shawinigan		Secondaire des Chutes - (100)	5285, rue Albert Tessier	G9N 6T6	1966		34263
4	Shawinigan		Antoine-Hallé - (101)	1001, 8e Rue	G9T 4L3	1955		6118
5	Québec		Du Beau-Séjour - (014)	1644, avenue Lapierre	G3E 1C1	1938		2004
6	Québec		La Camaradière - (061)	3400, boulevard Neuville	G1P 3A8	1972		18362
7	Québec		St. Patrick - (005)	75, rue de Maisonneuve	G1R 2C4	1918		8937
8	Québec		Saint-Paul-Apôtre - (045)	2352, 8e Avenue	G1J 3P2	1956		2166
9	Québec		Joseph-François-Perrault - (060)	140, chemin Sainte-Foy	G1R 1T2	1960		7566
10	Québec		Pavillon Saint-Charles - (008)	1350, rue Saint-Charles	G2E 1V4	1953		3991
11	Québec		Saint-Louis-de-France I - (058)	1524, route de l'Église	G1W 3P5	1961		2142
12	Québec		Saint-Claude - (038)	12155, boulevard Saint-Claude	G2B 1H4	1952		2415
13	Québec		L'Étincelle - (001)	1400, rue Falardeau	G2E 2Z6	1950		4139
14	Montréal		Simone-Desjardins (Gouin) - (039)	10004, boulevard Gouin Est	H1C 1A8	1952		4647
15	Montréal		Lucien Pagé - (037)	8200, boulevard Saint-Laurent	H2P 2L8	1974		33812
16	Montréal		Léonard-De Vinci, 1er cycle - (107)	7630, 22e Avenue	H2A 2H9	1954		3392
17	Montréal		Henri-Beaulieu - (011)	235, rue Bleignier	H4N 1B1	1967		5582
18	Montréal		Pierre-De Coubertin - (011)	4700, boulevard Lavoisier	H1R 1H9	1972		5572
19	Montréal		St. Paul - (015)	230, rue Sherbrooke	H9W 1P5	1962		3033
20	Montréal		Saint-Gérard - (171)	8527, rue Berri	H2P 2G5	1924		5075
21	Montréal		Rose-des-Vents - (190)	4315, rue Beaubien Est	H1T 1S8	1926		2082
22	Montréal		Notre-Dame-du-Foyer - (257)	5955, 41e Avenue	H1T 2T7	1954		4419
23	Montréal		Léonard-De Vinci, 2e-3e cycle - (412)	7575, 19e Avenue	H2A 2M2	1965		3083
24	Montréal		St-Barthélémy/Pav. des Érables - (208)	7081, avenue des Érables	H2E 2R1	1929		4970
25	Montréal		Our Lady of Pompei - (099)	9944, boulevard Saint-Michel	H1H 5G8	1962		3788
MELS - CÉGEPS								
26	Montréal		Bois-de-Boulogne	Saint-Paul		1959		
27	Montréal		John-Abbott	Ed. Adultes		1927		
28	Montréal		Vieux-Montréal	Principal		1976		
29	Montréal		Dawson	Commerce		1967		
30	Montréal		Ahuntsic	Bloc G		1956		
31	Montréal		Edouard-Montpetit	Longueuil D,E,F		1972		
32	Montréal		Maisonneuve	Atelier menuiserie		1972		
33	Montréal		Rosemont	Bloc D		1976		

Annexe 5

Liste des bâtiments publics

34	Montréal		Vanier	Secrétariat		1964		
35	Montréal		Maisonnette	alle D		1972		
36	Montréal		Saint-Laurent	Bloc A		1924		
37	Québec		Sainte-Foy	Bloc A		1962		
38	Québec		Limolou	Principal		1960		
39	Québec		Sainte-Foy	Bloc F		1962		
40	Québec		Sainte-Foy	Bloc H		1969		
41	Québec		Limolou	Corrections		1972		
42	Québec		Limolou	Principal		1974		
43	Shawinigan		Shawinigan	Principal		1974		
MELS - UNIVERSITÉ								
44	Montréal	École Polytechnique de Montréal	POLYTECHNIQUE	Chemin de Polytechnique	H3T1J4	1958	4	4538,51
45	Montréal	HEC	Immeuble 5255, Decelles	Decelles	H3T2B1	1970	4	4839,09
46	Montréal	Université Concordia	BC Building	Bishop	H3G1M8	1904	1	763,44
47	Montréal	Université de Montréal	pavillon Roger-Gaudry (A,B,C,D,E,F)	chemin de la tour	H3T1J4	1943	2	580
48	Montréal	Université de Montréal	Pavillon de la Faculté de l'Aménagement	chemin de la côte Ste-Catherine	H3T1J4	1936	4	6306,08
49	Montréal	Université McGill	Bronfman Building	Sherbrooke St. West	H3A1G5	1971	6	1845,3
50	Montréal	Université McGill	Harrison House	Lakeshore Road	H9X3V9	1907	3	96,8
51	Montréal	UOAM	Saint-Denis	rue Saint-Denis, Montréal	H2X3J6	1940	-2	472
52	Montréal	UOAM	Sciences	rue Saint-Alexandre, Montréal	H3B3H5	1943	-6	1165,81
53	Montréal	Université McGill	McConnell Hall	University	H3A2B5	1961	7	784,8
54	Montréal	Université McGill	Currie Gymnasium	avenue des Pins	H2W1S4	1939	5	51,29
55	Montréal	Université de Montréal	pavillon Roger-Gaudry (P,R,S,T,U,V)	chemin de la tour	H3T1J4	1943	2	580
56	Montréal	Université de Montréal	résidence A (étudiants), annexe	chemin du lac croche	J8A3P5	1963	7	491
57	Montréal	Université McGill	Wong Building	3610 university	H3A2B2	1948	21	312,15
58	Montréal	UQ (siège social)	PAVILLON HENRI-JULIEN	4750 Henri-Julien	H2T2C8	1971	00A	3585,1
59	Montréal	UOAM	De Danse	840 rue Cherrier, Montréal	H2L1H4	1917	-4	1122,18
60	Montréal	Université de Montréal	pavillon Roger-Gaudry (G,H,K,L,M,N)	chemin de la tour	H3T1J4	1943	2	580
61	Montréal	Université Concordia	X Building	2080 Mackay	H3G1M8	1890	1	92,81
62	Montréal	Université Concordia	RF Building	7141 Sherbrooke West	H3G1M8	1916	1	876,89
63	Montréal	INRS	ENTREPOT-ARCHIVES-SANTE-LOCATAIRES	3465 Durocher, Montréal	H2X2C6	1974	10	1012,05
64	Montréal	École Polytechnique de Montréal	GARDERIE LES PETITS GÉNIES	2775 Avenue Willowdale	H3T1H4	1936	1	171,54
65	Montréal	Université de Montréal	J.-A.-DeSeve	2332 boul. Edouard-Montpetit	H3T1J4	1957	7	150
66	Montréal	Université de Montréal	Maximilien-Caron	3101 chemin de la tour	H3T1J4	1968	4	2304
67	Montréal	Université de Montréal	Lionel-Groulx	3101 chemin de la tour	H3T1J4	1968	4	2304
68	Montréal	Université de Montréal	3200 J.-Brillant	3101 chemin de la tour	H3T1J4	1968	4	2304
69	Québec	Université Laval	Pavillon Bonenfant	Avenue des Sciences Humaines	G1K7P4	1967	3	5785

70	Québec	Université Laval	Pavillon Savard	des Archives	G1K7P4	1971	12	554
71	Québec	Université Laval	Pavillon Sciences de l'Éducation	des Sciences de l'éducation	G1K7P4	1967	8	554
72	Québec	Université Laval	Pavillon Vachon	de la Médecine	G1K7P4	1959	3	8283
73	Québec	Université Laval	Pavillon Médecine dentaire	de la Terrasse	G1K7P4	1975	20	1518
74	Québec	Université Laval	Pavillon La Fabrique	Boulevard Charest Est	G1K3G8	1900	30	3762
75	Québec	Université Laval	Pavillon Abitibi-Price	de la Terrasse	G1K7P4	1947	30	1460,48
MELS - CENTRE DE FORMATIONS								
76	Montréal	de Montréal	Métiers de la Construction - (084)	5205, rue Parthenais	H2H 2H4	1949		25468
77	Montréal	de Montréal	CJA Verdun-LaSalle, P. LaSalle - (101)	8825, rue Centrale	H8P 1P3	1957		2821
78	Montréal	de Montréal	Métiers inform. comm. adm. Mtl - (354)	3955, rue de Bellechasse	H1X 1J6	1960		6807
79	Montréal	de Montréal	Centre Lartigue - (234)	2217, avenue Papineau	H2K 4J5	1954		2248
80	Montréal	de Montréal	Centre Tétraultville - (303)	8300, rue de Teck	H1L 1H4	1957		5130
81	Montréal	Marguerite-Bourgeoys	C.E.A. Jeanne-Sauvé - (096)	305, avenue Mimosa	H9S 3K5	1953		2588
82	Montréal	English-Montréal	John XXIII - (040)	1000, avenue Old Orchard	H4A 3A4	1966		4457
83	Québec	de la Capitale	É.M.O.I.C.Q. - (072)	1060, rue Borne	G1N 1L9	1948		23731
84	Québec	des Découvreurs	Centre administratif - (080)	945, avenue Wolfe	G1V 3J9	1964		16928
85	Québec	de la Capitale	Pavillon Technique - (074)	1925, rue Monseigneur-Plessis	G1M 1A4	1965		12125
86	Québec	de la Capitale	Du Nouvel Horizon - (070)	3255, boulevard Mgr Gauthier	G1E 2W3	1952		4430
87	Shawinigan	de l'Énergie	C.E.A. du Saint-Maurice - (080)	1092, rue Trudel	G9N 4N5	1915		5861
MELS - CENTRE ADMINISTRATIF								
88	Montréal	de Montréal	Espace-Jeunesse - (017)	3655, rue Saint-Hubert	H2L 3Z9	1932		5438
89	Montréal	de Montréal	Edouard-Montpetit - (014)	6200, ave. Pierre-De Coubertin	H1N 1S4	1969		27704
90	Montréal	Marguerite-Bourgeoys	Siège social - (098)	1100, boulevard Côte Vertu	H4L 1Y4	1954		7322
91	Montréal	de Montréal	Centre administratif CSIM - (001)	500, boulevard Crémazie Est	H2P 1E7	1925		4060
92	Québec	de Charlevoix	Centre éducatif Saint-Aubin - (037)	50-1, rue Racine	G3Z 2R2	1974		17721
93	Québec	de la Capitale	C.S.R.M. - (087)	125, des Commissaires Ouest	G1K 1M7	1950		4236
94	Québec	Central Québec	Bishop Mountain - (030)	2046, chemin Saint-Louis	G1T 1P4	1870		1266
95	Québec	de la Capitale	Centre Masson - (091)	3025, avenue Tassé	G1P 1T1	1955		2310
96	Québec	de la Capitale	Saint-Sacrement - (049)	1430, chemin Sainte-Foy	G1S 2N8	1931		6550
97	Mauricie	de l'Énergie	Centre administratif - (094)	2072, rue Gignac	G9N 3X2	1952		5513
98	Mauricie	de l'Énergie	Secondaire Val-Mauricie - (097)	1200, rue Val-Mauricie	G9P 2L9	1962		21468
99	Mauricie	de l'Énergie	Centre administratif - (095)	500, avenue Broadway	G9N 1M3	1964		4210

MSSS-CHQ								
100	Montréal	INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	CH-SOINS GÉNÉRAUX-SPECIAL.	5000, rue Bélanger	H1T1C8	1966	6	6 671,00
101	Montréal	HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL	CHSLD, CH	5400, boulevard Gouin Ouest	H4J1C5	1924	2	4 069,71
102	Montréal	RÉSIDENTE SAINT-CHARLES BORROMÉE	CHSLD	66, boulevard René-Lévesque Est	H2X1N3	1897	3	1 657,43
103	Montréal	CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY	CHSLD, CH	3830, avenue Lacombe	H3T1M5	1958	2	2 065,39
104	Montréal	HÔPITAL DOUGLAS	CHSLD, CH	6601, boulevard LaSalle	H4H1R2	1910	1	1 935,87
105	Montréal	INSTITUT PHILIPPE PINEL DE MONTRÉAL	CH-SOINS PSYCHIATRIQUES	10905, boulevard Henri-Bourassa Est	H1C1H1	1970	3	4 902,36
106	Montréal	HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL	CHSLD, CH	1650, avenue Cedar	H3G1A4	1909	6	3 453,92
107	Montréal	FOYER DE GROUPE ADDINGTON	JEUNES DIFFICULTÉS ADAPTATION	3518, rue Addington	H4A3G6	1917	2	354,78
108	Montréal	L'ASSOCIATION MONTRÉLAISE POUR LES AVEUGLES	CR-DÉF. PHYSIQUE-VISUELLE	7010, rue Sherbrooke Ouest	H4B1R2	1973	1	1 485,19
109	Montréal	HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE	CHSLD, CH	7401, rue Hochelaga	H1N3M5	1900	2	1 121,40
110	Montréal	L'ASSOCIATION MONTRÉLAISE POUR LES AVEUGLES	CR-DÉF. PHYSIQUE-VISUELLE	7010, rue Sherbrooke Ouest	H4B1R2	1912	3	1 614,13
111	Montréal	PAVILLON SAINT-JOSEPH DE LA PROVIDENCE	CHSLD	11844, avenue du Bois-de-Boulogne	H3M2X7	1949	4	4 345,00
112	Montréal	HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	CHSLD, CH	7070, boulevard Perras	H1E1A4	1947	5	11 324,10
113	Montréal	RÉSIDENTE SAINT-CHARLES BORROMÉE	CHSLD	66, boulevard René-Lévesque Est	H2X1N3	1910	9	13 103,36
114	Montréal	HÔPITAL SANTA CABRINI	CHSLD, CH	5655, rue Saint-Zotique Est	H1T1P7	1961	7	28 159,90
115	Montréal	FOYER DORVAL	CHSLD	225, avenue de la Présentation	H9S3L7	1912	4	913,21
116	Montréal	LE CENTRE DOLLARD-CORMIER	PERS. ALCOOLIQUES-TOXICOMANES	950, rue de Louvain Est	H2M2E8	1975	2	6 868,97
117	Montréal	PAVILLON J.-HENRI-CHARBONNEAU	CHSLD, CH	3095, rue Sherbrooke Est	H1W1B2	1952	5	10 753,17
118	Montréal	SITE MONT SAINT-ANTOINE, ÉCOLE LA LANCÉE	JEUNES DIFFICULTÉS ADAPTATION	8147, rue Sherbrooke Est	H1L1A7	1965	2	1 648,06
119	Montréal	PAVILLON CÔTE-DES-NEIGES	CHSLD, CH	4565, chemin Queen-Mary	H3W1W5	1942	1	2 336,17
120	Québec	HÔPITAL LAVAL	CH-SOINS GÉNÉRAUX-SPECIAL.	2725, chemin Sainte-Foy	G1V4G5	1954	4	5 464,00
121	Québec	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	CHSLD	1401, 18e Rue	G1J1Z4	1936	9	21 343,81
122	Québec	SERVICES EXTERNES	JEUNES DIFFICULTÉS ADAPTATION	1085, rue de Sologne	G1H1K8	1967	1	231,8
123	Québec	RÉSIDENTE LE FOYER DE CHARLESBOURG	CHSLD	7150, boulevard Cloutier	G1H5V5	1969	3	2 396,38
124	Québec	RÉSIDENTE CHRIST-ROI	CHSLD, CH	300, boulevard Wilfrid-Hamel	G1M2R9	1962	5	4 546,15
125	Québec	POINT DE SERVICE SAINTE-FOY - SILLERY	CLSC	3108, chemin Sainte-Foy	G1X1P8	1950	2	2 847,00
126	Québec	HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	CHSLD, CH	1401, 18e Rue	G1J1Z4	1975	7	17 235,19
127	Québec	FOYER LA MAISONNÉE	CHSLD	295, 80e Rue Est	G1H1A6	1943	1	760,07
128	Québec	SACREMENT	CHSLD, CH	1050, chemin Sainte-Foy	G1S4L8	1960	2	1 341,28
129	Shawinigan	HÔPITAL DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE	CH-SOINS GÉNÉRAUX-SPECIAL.	50, 119e Rue	G9P5K1	1972	9	23 105,59
130	Shawinigan	CENTRE D'HÉBERGEMENT JOSEPH-GARCEAU	CHSLD	243, 1e Rue	G9N1K2	1930	3	4 065,93
131	Shawinigan	CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ MENTALE	CHSLD, CH	1705, avenue Georges	G9N2N1	1930	1	230,51
132	Shawinigan	CENTRE DE SERVICE ET DE FORMATION		80, 118e Rue	G9P3E4	1970	2	2 415,70

SHQ								
133	Montréal	Omh de Montréal		465 RUE GILFORD		1973	7	459,42
134	Montréal	SGI-Fondation Foyer Laurentien		2165 RUE TUPPER		1974	20	556,08
135	Québec	Omh de Québec		2001 RUE DESILETS		1972	3	736,8
136	Québec	Omh de Québec		2000 RUE LEDROIT		1972	13	425,95
SIQ								
137	Montréal			3460, Rue Saint-Urbain		1923	4	212,93
138	Québec			1665, Boul. Wilfrid-Hamel		1954	3	2425,04
139	Québec			875, Grande Allée Est		1972	11	57557,29
140	Shawinigan			623, Avenue de la Station		1935	3	493,56
MAMR- BÂTIMENTS MUNICIPAUX								
141	Montréal	PAVILLON DES BAIGNEURS GABRIEL-LALEMANT	Piscine extérieure	2350 Rue Sauvé E		1962	1	282,98
142	Montréal	CCSE MAISONNEUVE	Centre communautaire-marché Maisonneuve	4375 Rue Ontario E		1914	3	3437,88
143	Montréal	CHALET DU PARC VAN HORNE (PATAUG.)	pataugeoire	4900 Avenue Van Horne		1955	1	314,93
144	Montréal	ARÉNA MONT-ROYAL	aréna	4355 Rue Cartier		1973	2	3140,28
145	Montréal	PAVILLON DES ARCHERS PARC PIERRE-BÉDARD	local pour archers et jeux de bocce	5515 Rue Lacordaire		1976	1	254,94
146	Montréal	BIBLIOTHÈQUE MUNIC.SAINT-LEONARD	bibliothèque	8420 Boulevard Lacordaire		1973	1	7161
147	Montréal	MANOIR MCDUGALL PARC BOIS-DE-SARAGUAY	location-cinématographie	9095 Boulevard Guoin O		1930	3	91
148	Montréal	PISCINE INT. GEORGES-VERNOT	piscine intérieure	8475 13e Avenue		1968	1	2971,22
149	Montréal	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	centre de spectacle et d'exposition	3670 Rue Jeanne-Mance		1910	4	4846,62
150	Montréal	BIODOME		4777 Avenue Pierre-De Coubertin		1976	4	35405
151	Montréal	REMISE DES ARCADES DU JARDIN BOTANIQUE	restaurant du jardin	4455 Boulevard Pie-IX		1932	1	15,2
152	Montréal	CENTRE BIBLIO-CULTUREL HENRI-BOURASSA	Bibliothèque de Montréal-Nord	5400 Boulevard Henri-Bourassa		1958	2	1814
153	Montréal	BUREAU D'ARRONDISSEMENT VERDUN		4555 Avenue de Verdun		1958	6	6833,1
154	Montréal	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)		2580 Boulevard Saint-Joseph		1964	3	8849,5
155	Montréal	PAVILLON LA FONTAINE	bureaux - santé publique	1301 Rue Sherbrooke E		1952	3	17863,33
156	Montréal	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	aréna	1515 Boulevard du Tricentenaire		1972	1	8705,69
157	Montréal	CENTRE MASSON	Centre communautaire	2705 Rue Masson		1939	2	961,61
158	Montréal	CENTRE ÉTIENNE-DESMARTEAU	aréna	3430 Rue de Bellechasse		1976	4	18935,02
159	Montréal	CENTRE MERCIER	Maison des jeunes	8615 Rue Hochelaga E		1970	2	607,34
160	Montréal	QUARTIER D'HIVER DU ZOO (PARC ANGRIGNON)	centre de divertissement	3400 Boulevard des Trinitaires		1968	2	4522
161	Québec	Toilettes Parc Château D'eau	Pavillon de services et piscine extérieure	33, rue du Golf (Loretteville)		1971	1	20
162	Québec	Salle communautaire 380 Beaucaage	Centre communautaire	380, rue Beaucaage (Vanier)		1967	1	0
163	Québec	Salle paroissiale Pierre Garon	Centre communautaire	100, 80e rue (Beauport)		1925	1	749
164	Québec	Stade Municipal	Autre	100 rue du Cardinal Roy		1938	2	0

165	Québec	Chalet Parc Ross	Pavillon de services et de loisirs - chalet patinoire	1290, avenue Ernest-Lavigne (Sillery)		1960	1	749
166	Québec	Centre Mgr. -Bouffard	Centre communautaire	680, rue Ste-Thérèse		1923	2	3839
167	Québec	Maison O'neil	Centre communautaire et galerie d'art	3160, boul. Wilfrid Hamel		1900	1	305
168	Québec	Chalet Parc Provencher	Pavillon de services et de loisirs -salle communautaire	4170, rue Roberval		1963	1	237
169	Québec	Bibliothèque Les Saules	Bibliothèque	2035, boul. Masson		1964	2	769,2
170	Shawinigan	Marché Public	(Intérieur)	945, St-Paul		1965	1	1130
171	Shawinigan	Bibliothèque Bruno Sigman		1550, 118e Rue		1958	1	1095
172	Shawinigan	Centre des Arts		2100, des Hêtres		1965	3 + Sous-sol	4422
173	Shawinigan	Hôtel de Ville	Bibliothèque - service des incendies- Hôtel de ville	550, Hôtel de Ville		1948	6 + sous-sol	910,4

ANNEXE 5

LISTE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

LES LIGNES EN GRAS REPRÉSENTENT LES BÂTIMENTS QUI ONT ÉTÉ CHANGÉ PAR RAPPORT À LA LISTE INITIALE.

Recensement des bâtiments privés issus des villes de Montréal, Québec et Shawinigan
(date de construction inconnue)

	Code de qualification	Numéro civique	Type d'artère	Artère	Villes	Code postal	Année de construction	Aire	Nombre d'étage
1	A20301	1600	RUE	VAL MAURICIE	SHAWINIGAN S	G9P4E8		0	0
2	A20801	3200	BOULEVARD	BIERMANS	SHAWINIGAN	G9N6T6		0	0
3	A20402	900	RUE	DES ROCAILLES	QUEBEC			0	0
4	E10201	1860	RUE	D ESTIMAUVILLE	QUEBEC	G1J5B1		0	0
5	C10202	2765	CHEMIN	STE FOY	STE FOY	G1V4S4		0	0
6	D10102	470	RUE	DE LA COURONNE	QUEBEC	G1K6G2		0	0
7	C10202	340	RUE	DES SABLES	QUEBEC	G1L2T9		0	0
8	A20801	3030	BOULEVARD	LAURIER	STE FOY	G1V2M5		0	0
9	A20801	44	RUE	ST LOUIS	QUEBEC	G1R3Z1		0	0
10	D10102	1150	RUE	CLAIRE FONTAINE	QUEBEC	G1R5G4		0	0
11	E10301	1100	RUE	BOUVIER	QUEBEC	G2K1L9		0	0
12	A20801	700	RUE	ST JEAN	QUEBEC	G1R1P9		0	1
13	E10201	2452	BOULEVARD	LAURIER	STE FOY	G1V2L1		0	0
14	C10102	249	RUE	ST PAUL	QUEBEC	G1K3W5		0	3
15	C10202	11115	RUE	DES PASSEREAUX	QUEBEC	G2A2B5		400	3
16	D10102	574	RUE	ST AMABLE	QUEBEC	G1R2G2		818	5
17	D10102	2605	BOULEVARD	PERE LELIEVRE	QUEBEC			0	0
18	A20801	880	CHEMIN	STE FOY	QUEBEC	G1S2L2		0	0
19	E10201	1750	BOULEVARD	MASSON	QUEBEC			0	0
20	A20501	1279	BOULEVARD	CHAREST O	QUEBEC	G1N4K7		0	0
21	A20703	690	BOULEVARD	RENE LEVESQUE E	QUEBEC	G1R5A8		0	0
22	C10202	5500	BOULEVARD	DES GRADINS	QUEBEC	G2J1A1		0	0
23	E10301	525	BOULEVARD	WILFRID HAMEL	QUEBEC	G1M2S8		58900	1
24	E10201	881		PIE XII	STE FOY	G1X3T3		0	0
25	A20301	250	BOULEVARD	RENE LEVESQUE E	QUEBEC	G1R2B4		613	4
26	A20703	320	RUE	ST SAUVEUR	QUEBEC			0	2
27	C10202	1045	AVENUE	BELVEDERE	QUEBEC	G1S3G4		0	0
28	A20703	17	RUE	STE ANGELE	QUEBEC	G1R4G3		0	0
29	D10102	6750		JEAN TALON	QUEBEC	G1G2M3		0	0
30	A20801	54	RUE	ST PIERRE	QUEBEC	G1K3Z9		0	5
31	C10202	771	AVENUE	ROUGEMONT	STE FOY			0	0
32	A20801	321	RUE	DE LA COURONNE	QUEBEC	G1K6E5		130	2
33	C10202	6121		DU COSTEBELLE	QUEBEC	G1P1A5		464	3
34	A20402	1418	RUE	FLEURY E	MONTREAL			0	0
35	E10201	1517	RUE	FLEURY E	MONTREAL			0	0
36	A20402	6272	PLACE	DE LA MALICORNE	ANJOU	H1M2S7		0	0
37	D10102	500		BEAUDOIN	ST LEONARD	JOC1M0		0	2
38	D10102	11768		PAVILLON	PIERREFONDS	H9R9Z9		0	0
39	A20402	8147	RUE	SHERBROOKE E	MONTREAL	H1L1A7		0	1
40	D10102	1340	RUE	NOTRE DAME	LACHINE	H8S2C8		0	0
41	D10102	8831	AVENUE	24E AVENUE	MONTREAL	H1Z3Z8		0	2
42	D10102	2125	RUE	JEAN-TALON	MONTREAL			0	8
43	E10201	982	BOULEVARD	ST LAURENT	MONTREAL	H2Z1J3		0	0
44	A20301	9899	BOULEVARD	SAINT-MICHEL	MONTREAL	H1H 5G7		0	2
45	D10102	87	RUE	PRINCE	MONTREAL	H3C2M7		0	0
46	D10102	3131	RUE	ST JACQUES	MONTREAL			0	0
47	C10302	4495	RUE	ONTARIO E	MONTREAL	H1V1K5		0	0
48	C10302	4085	RUE	ST ANDRE	MONTREAL	H2L3W4		0	10
49	D10102	1701	RUE	PARTHENAIS	MONTREAL	H2K3S7		0	0
50	C10202	5210	PLACE	riviera	PIERREFONDS	H8Z2Z6		0	0
51	D10102	3055	boul.	COTE VERTU	ST LAURENT	H4R1Y6		0	0

ANNEXE 5

LISTE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

52	E10201	5122		COTE DES NEIGES	MONTREAL	H3T1X8		0	0
53	E10201	7250	BOULEVARD	ST LAURENT	MONTREAL	H2R2X9		0	2
54	A20501	5525	RUE	JARRY E	ST LEONARD	H1P1V1		800	0
55	D10102	5210	PLACE	RIVIERA	PIERREFONDS	H8Z2Z6		0	0
56	A20301	7500	AVENUE	GONCOURT	ANJOU	H1K 3X9		0	0
57	A20702	8572	BOULEVARD	NEWMAN	LASALLE	H8N1Y5		0	0
58	C10202	131		GRANDE POINTE	STE GENEVIEVE	G0X2R0		0	0
59	E10201	276	RUE	STE CATHERINE E	MONTREAL	H2X 2A1		0	0
60	E10201	5136	BOUL.	DESCARIE	MONTREAL	H3X 2H9		0	0
61	A20501	3292	BOULEVARD	CHERRIER	ILE BIZARD	H9C1E4		0	1
62	A20601	2922	RUE	JOLICOEUR	MONTREAL	H4E1Z3	1975	175	2
63	C10202	8400	BOULEVARD	GALERIES ANJOU	ANJOU	H1J2K7		0	0
64	D10102	803	RUE	ONTARIO E	MONTREAL			0	0
65	A40401	1000	AVENUE	ÉMILE-JOURNEAULT	MONTREAL	H2M 2E7		0	0
66	A20201	1565		COTE VERTU	ST LAURENT		1972	297	1
67	A20801	8270	BOULEVARD	GOUIN E	MONTREAL			0	2
68	C10202	825	RUE	RICHMOND	MONTREAL	H3J2L4		0	0
69	A20201	1500	RUE	ATWATER	MONTREAL			0	0
70	D10102	5726	RUE	SHERBROOKE	MONTREAL			0	0
71	A20501	19	RUE	COMMERCIAL CTRE	ROXBORO	H8Y2N9		0	1
72	A20501	406	RUE	MCGILL	MONTREAL			0	0
73	C10101	1100	RUE	SHERBROOKE EST	MONTREAL	H3A1G6		0	0
74	C10202	1300	BOULEVARD	ST JOSEPH	LACHINE	H8S2M8		0	0
75	C10302	4515		GRAND BOULEVARD	MONTREAL	H4B2Y1		0	3
76	C10101	355	RUE	ST PAUL E	MONTREAL	H2Y1H3		0	5
77	A20402	6105	AVENUE	DU BOISE	MONTREAL	H3S2V2		0	0

ANNEXE 5

LISTE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

LES LIGNES EN GRAS REPRÉSENTENT LES BÂTIMENTS QUI ONT ÉTÉ CHANGÉ PAR RAPPORT À LA LISTE INITIALE.

Recensement des bâtiments privés issus des villes de Montréal, Québec et Shawinigan

	Code de qualification	Numéro civique	Type d'artère	Artère	Villes	Code postal	Année de construction	Aire	Nombre d'étage
1	C10101	3103	RUE	104E RUE	SHAWINIGAN	G9N7M7	1975	1377	1
2	A20801	3880	AVENUE	5E AVENUE	SHAWINIGAN S	G9P4G4	1970	272	1
3	A20201	240	RUE	SAINT-JOSEPH E.	QUEBEC	G1K8Z7	1970	480	2
4	A20402	810	BOULEVARD	CHAREST E.	QUEBEC		1960	144	3
5	A20301	835	RUE	SAINT-JOSEPH E.	QUEBEC		1960	153	3
6	A10102	100	AVENUE	DES PINS	MONTREAL	H2W1N7	0	260	0
7	C10102	3444	CARRE	DE TILLY	STE FOY	G1W2L7	1970	375	3
8	C10101	369		5E RUE	QUEBEC	G1L2R8	1925	129	3
9	A10103	2485	BOULEVARD	STE ANNE	QUEBEC	G1L1Y4	1967	7320	1
10	D10102	922	AVENUE	DE BOURGOGNE	STE FOY	G1X3E3	1970	46	0
11	D10102	116	RUE	ST PIERRE	QUEBEC	G1K4A7	1930	0	2
12	A10102	68	RUE	PETIT CHAMPLAIN	QUEBEC	G1K 4H4		432	2
13	A20801	616	RUE	SAINT-VALLIER O.	QUEBEC	G1N1C5	1945	400	2
14	C10102	470		DU ROI	QUEBEC	G1K2W9	1930	240	3
15	A20501	148	BOULEVARD	RENE LEVESQUE O	QUEBEC	G1R2A5	1932	112	3
16	D10102	620	AVENUE	CHOUINARD	QUEBEC	G1S3E4	1956	368	3
17	D10102	909	AVENUE	MGR GRANDIN	STE FOY	G1V3X8	1955	1000	4
18	A20801	854	RUE	SAINT-JEAN	QUEBEC		1926	120	4
19	A20501	964	RUE	SAINT-JEAN	QUEBEC		1879	580	3
20	A20801	1560		DE L EGLISE	STE FOY	G1W3P5	1960	0	2
21	A20301	801		4E RUE	QC	G1J2T7	1960	1500	4
22	C10102	3008	CHEMIN	QUATRE BOURGEOI	STE FOY	G1V4E9	1971	1200	4
23	A20402	1310		GARNIER	QUEBEC		1958	1325	3
24	C10101	2075	RUE	LA PRESQU ILE	QUEBEC	G1P3Y1	1976	425	3
25	C10101	1675	AVENUE	DES HOTELS	STE FOY	G1W4S3	1950	2900	1
26	A20301	730	RUE	SAINT-JOSEPH	QUEBEC		1958	160	3
27	A20402	275	RUE	ST JEAN	QUEBEC	G1R1N6	1902	170	3
28	A20801	390	RUE	ARAGO O.	QUEBEC	G1K2J3	1916	752	4
29	A20801	54		COTE DU PALAIS	QUEBEC		1850	200	3
30	D10102	754	RUE	ST FRANCOIS E	QUEBEC	G1K3A1	1927	511	3
31	D10102	2875	BOULEVARD	LAURIER	STE FOY	G1V3V9	1965	1521	14
32	A30101	5485	CHEMIN	CÔTE ST-PAUL	MONTREAL	H4C1X3	1973	50000	2
33	A20801	4200	RUE	ONTARIO E	MONTREAL	H1V1K1			
34	E10201	3997	RUE	SAINT-DENIS	MONTREAL	H2W2M4		300	3
35	A20201	4981	RUE	STE CATHERINE E	MONTREAL	H1V2A1	1910	240	3
36	E10201	385	RUE	SHERBROOKE E	MONTREAL	H2X1E3	1968	604	9
37	C10201	1275	AVENUE	VAN HORNE	OUTREMONT	H2V1K5		0	0
38	A20201	4004	RUE	ST DENIS	MONTREAL				0
39	C10201	5250	RUE	JARRY E	ST LEONARD	H1R3A9	1966	100	2
40	C10201	228	RUE	DARWIN	VERDUN	H3E1C5	1967	1300	4
41	C10201	3414	RUE	D IBERVILLE	MONTREAL	H2K3E2	1960	0	3
42	C10201	4727	RUE	FULTON	MONTREAL	H3W1V1	1942		3
43	A20301	1637		STE CATHERINE O	MONTREAL	H3H1L8	1940	300	3
44	D10102	1435	RUE	ST ALEXANDRE	MONTREAL	H3A2G4	1949	1150	12
45	C10201	6855		26E AVENUE	MONTREAL	H1T3L1	1964	0	3
46	A20601	3800	CHEMIN	QUEEN MARY	MONTREAL	H3V1H6	1924	4200	4
47	C10201	4125	RUE	PARTHENAIS	MONTREAL	H2K3T8	1962	405	3
48	E10201	2409		ST ZOTIQUE E	MONTREAL	H2G1J2	1920	347	2
49	A20801	1242		MACKAY	MONTREAL	H3G2H4	1910	150	3
50	C10201	4310	AVENUE	BEACONSFIELD	MONTREAL	H4A2H6	1928	400	4
51	A20801	11715	RUE	LETELLIER	MONTREAL	H3M2Z7	1975	0	2

ANNEXE 5

LISTE DES BÂTIMENTS PRIVÉS

52	C10201	2372	AVENUE	WILSON	MONTREAL	H4A1X1	1928	0	4
53	C10201	3420		GOUIN E	MONTREAL N	H1H1B5	1963	300	3
54	C10201	190	AVENUE	WILLOWDALE	OUTREMONT	H3T1G2	1971	0	9
55	C10201	7835	AVENUE	MOUNTAIN SIGHTS	MONTREAL	H4P2B1	1960	350	3
56	C10201	5005	CHEMIN	COTE ST LUC	MONTREAL	H3W2H5	1954	0	3
57	A20601	514	AVENUE	DU MONT ROYAL E	MONTREAL	H2J1W5	1901	1138	4
58	D10102	4080	RUE	WELLINGTON	VERDUN	H4G1V4	1936	2700	3
59	C10201	4251	RUE	DE LORIMIER	MONTREAL	H2H2A9	1910	0	3
60	C10201	8510	RUE	PRE LAURIN	ST LEONARD	H1R2P7	1974	400	3
61	C10201	2011	BOULEVARD	ED MONTPETIT	MONTREAL	H3T1J3	1924	0	3
62	C10201	3550	AVENUE	RIDGEWOOD	MONTREAL	H3V1C2	1950	892	4
63	C10201	939	BOULEVARD	BISHOP POWER	LASALLE	H8P2R3	1965	480	3
64	C10201	3330	RUE	GOYER	MONTREAL	H3S1J1	1955	544	3
65	C10201	11565	RUE	ST EVARISTE	MONTREAL	H4J2N6	1975	730	4
66	A20301	1224	RUE	DE LA PAIX	SHAWINIGAN	G9N4R2	1962	858	2
67	A20201	434		LAFLEUR	LASALLE	H8R3H6	1960	640	1
68	A20301	2105	BOULEVARD	H BOURASSA E	MONTREAL	H2B1S8	1970	160	2
69	C10201	2130	RUE	WELLINGTON	VERDUN	H3K 1X2	1970	600	6
70	C10201	5899	RUE	VICTORIA	MONTREAL	H3W2R6	1956	1200	3
71	C10201	1460	RUE	DUTRISAC	ST LAURENT	H4L4J6	1959	0	3
72	C10201	3480	BOULEVARD	ROSEMONT	MONTREAL	H1X1K6	1967	286	3
73	C10201	3015	CHEMIN	BEDFORD	MONTREAL	H3S1G3	1957	280	3
74	C10201	2440	AVENUE	MADISON	MONTREAL	H4B2T6	1961	0	3
75	C10201	8301	BOULEVARD	PIE IX	MONTREAL	H1Z3T7	1955	407	3
76	A20703	10300	RUE	LAJEUNESSE	MONTREAL	H3L2E5	1946		3
77	C10201	4750	AVENUE	DUPUIS	MONTREAL	H3W1N3	1950	900	3
78	C10201	1530	CROISSANT	ROY	LACHINE	H8S4E2	1976	450	3
79	A10103	8215	RUE	HOCHELAGA	MONTREAL	H1L2L2	1975	0	0
80	C10201	5589		HADLEY	MONTREAL	H4E3M8	1914	0	3
81	C10201	4360	RUE	ST DENIS	MONTREAL	H2J2L1	1927	0	3
82	C10201	2440	RUE	GOLD	ST LAURENT	H4M1S4	1970	0	3
83	C10201	11945	RUE	LACHAPELLE	MONTREAL	H4J2M2	1969	471	4
84	C10201	7460	RUE	QUERBES	MONTREAL	H3N2B6	1959	0	3
85	C10201	2375	BOULEVARD	H BOURASSA E	MONTREAL	H2B1T4	1960	7500	0
86	C10201	4155	AVENUE	BOURRET	MONTREAL	H3S1X1	1966	900	4
87	C10201	7110	CHEMIN	COTE DES NEIGES	MONTREAL	H3R2L9	1967	0	4
88	C10201	1935	RUE	TUPPER	MONTREAL	H3H1N6	1928	0	4
89	C10102	5400	BOULEVARD	GOUIN E	MONTREAL N	H1G1B4	1965	165	2
90	A20201	10411	BOULEVARD	GOUIN O	ROXBORO		1958	94	1
91	C10201	3435	RUE	DRUMMOND	MONTREAL	H3G1X8	1957	0	12
92	C10201	11785	RUE	RANGER	MONTREAL	H4J2K7	1962	490	3